

## Deuxième séance, mercredi 14 octobre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-DEE-20	Loi	Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-67	Mandat	Mesures s'intégrant dans un Plan de relance de l'économie fribourgeoise pourvu de 250 millions de francs au maximum à la suite de la pandémie de COVID-19	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Achim Schneuwly Laurent Dietrich Hubert Dafflon Daniel Bürdel Philippe Demierre Pascal Moënnat Peter Wüthrich Francine Defferrard Rudolf Vonlanthen Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-77	Mandat	Programme de relance vert pour l'économie fribourgeoise	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Mirjam Ballmer Claude Chassot Paola Ghielmini Krayenbühl Bruno Marmier Nicolas Pasquier Urs Perler Benoît Rey André Schneuwly Bernadette Mäder-Brühlhart Christa Mutter <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-DFIN-49	Loi	Approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-167	Motion	Bilinguisme par-devant le Tribunal cantonal et les autres autorités cantonales	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-168	Motion	Modification des articles 7 al. 1 et 37 al. 2 de la loi sur la justice	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Commission de justice <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-GC-216	Motion	Election des juges laïcs, des juges cantonaux suppléants et des membres de diverses commissions de recours du canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ruedi Schlächli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-DSJ-147	Rapport	Médiation en procédure civile et en droit de la famille (Rapport sur postulat 2020-GC-15)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-GC-150	Election judiciaire	Assesseur-e à la Commission de recours de l'Université	Scrutin uninominal	
2020-GC-151	Election judiciaire	Assesseur-e (représentant les propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	Scrutin uninominal	
2020-GC-152	Election judiciaire	Président/e du Tribunal des prud'hommes du Lac (10%)	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Bernard Bapst, Muriel Besson, Philippe Demierre, Olivier Flechtner, Christa Mutter et Katharina Thalmann-Bolz.

M<sup>me</sup> et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

## Communications

**La Présidente.** Vous avez reçu le nouveau programme par mail hier soir. Nous continuons donc notre session selon le nouvel horaire du jour, celui de demain sera également adapté et vous sera envoyé cet après-midi.

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau collaborateur au sein du Secrétariat du Grand Conseil. Je souhaite donc la bienvenue – vous avez déjà pu l'apercevoir hier – à M. Alain Renevey ici présent, qui officie en tant que nouveau secrétaire parlementaire. Bienvenue M. Renevey parmi nous!

Je souhaite également la bienvenue à M<sup>me</sup> Kristel Rodriguez qui est apprentie de 3<sup>e</sup> année et qui fait un stage au Secrétariat durant trois mois. Vous aurez donc l'occasion de la croiser, mais elle n'est pas présente aujourd'hui.

Je vous rappelle que le port du masque est obligatoire dès que vous quittez votre place.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Loi 2020-DEE-20****Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19)**

---

Rapporteur-e:	<b>Brodard Claude</b> (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Rapport/message:	<b>01.09.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3442)
Préavis de la commission:	<b>02.10.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3484)

---

**Entrée en matière**

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Le 23 juin dernier, notre Grand Conseil a accepté, à la majorité qualifiée, un mandat demandant au canton de soutenir subsidiairement à la Confédération, les dirigeants employés de leur propre société et aussi les indépendants indirectement touchés par la pandémie et qui n'ont bénéficié d'aucune indemnité COVID-19. J'avais personnellement signé ce mandat et c'est là mon seul lien d'intérêts. Pour mettre en œuvre cette décision de notre législatif et ainsi atténuer cette inégalité de traitement manifeste entre dirigeants, le Conseil d'Etat nous soumet une nouvelle loi d'applications appelée LMEI-COVID-19. En raison des montants en jeu et aussi de la notion de subventions, gérer la mise en œuvre de cette demande par voie d'ordonnance n'est pas possible car contraire à la loi sur le Grand Conseil. Voilà pourquoi un projet de loi a dû être élaboré. Sans reprendre les débats du mois de juin, voici les éléments nouveaux les plus importants de la loi:

1. Période prise en considération pour les indemnités: deux mois au maximum, soit avril et mai 2020.
2. Montant maximal de l'aide cantonale: 2560 francs par mois fois 2, soit 5120 francs pour un emploi à plein temps.
3. Dépôt des demandes jusqu'à fin janvier 2021.
4. Estimation du coût global de la mesure: 25 millions à charge de l'Etat de Fribourg, environ 8000 requêtes attendues.
5. Exécution de la mesure supervisée par la Promotion économique du canton de Fribourg.

Notre Commission des finances et de gestion, nommée commission parlementaire, s'est réunie à deux reprises pour l'examen de cette loi: le 30 septembre pour la présentation et l'entrée en matière, ainsi que le 2 octobre pour la lecture des articles et le vote final. La Commission des finances n'a pas remis en question la nécessité de légiférer et de respecter ainsi la décision majoritaire et souveraine du Grand Conseil en la matière. L'inquiétude principale exprimée concerne les exigences demandées aux futurs bénéficiaires pour déposer un dossier auprès de l'administration. Il ne faut pas le cacher: ce ne sera pas aisé de recueillir toutes les informations. Mais je pense que c'est légitime et nécessaire d'obtenir ces documents pour fixer le droit à ces indemnités cantonales. On verra si les entrepreneurs, en raison de cette contrainte administrative, renoncent à en faire la demande. Affaire à suivre!

L'autre souci évoqué, c'est d'être sûr que l'administration soit prête très rapidement pour la réception et le traitement des demandes. Si cela n'était pas possible pour une raison ou une autre, je demande personnellement au Conseil d'Etat de repousser le délai de dépôt des demandes, car le 31 janvier 2021, c'est demain.

La Commission des finances et de gestion vous demande d'entrer en matière sur ce projet de loi et de voter la version bis. Par rapport à la version du Conseil d'Etat, il y a des légères modifications sur la forme, mais non sur le fond. J'y reviendrai lors de la lecture des articles. Avant de repasser la parole à M<sup>me</sup> la Présidente, je tiens à remercier vivement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Promotion économique qui ont œuvré pour cette loi, en particulier MM. Krattiger et Stauffacher. Merci aussi à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty pour la réponse législative rapide apportée. Enfin, merci à notre secrétaire parlementaire Reto Schmid pour l'élaboration dans des délais sportifs de ces PV. Je vous remercie pour votre attention.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Der Staatsrat legt Ihnen heute seine Antwort auf den Antrag mit dem Titel "Anhebung der Kurzarbeitsentschädigungen-Obergrenze für Unternehmerinnen und Unternehmer und Massnahmen für Selbständigerwerbende" vor.

Sie haben diesen Auftrag wie gesagt am 23. Juni angenommen. Dieser Entscheid wurde allerdings ohne genaue Kenntnisse verschiedener Faktoren gefällt: Erstens, was die Kosten der Massnahmen anbelangt, zweitens die Empfängerinnen und Empfänger, drittens die gesetzliche Komplexität und viertens die organisatorischen Herausforderungen der Umsetzung.

Sur les montants tout d'abord, vous avez pris connaissance de l'estimation haute de 25 millions de francs dans le message. Ce chiffre est basé sur une analyse des secteurs impactés et de retours du terrain, mais ne reposent pas, vous l'avez compris, sur une certitude absolue. En effet la mesure n'est pas exécutée par automatisme. Elle se base sur une demande qui doit être effectuée évidemment par les bénéficiaires. Le chiffre final qui sera payé est une équation à plusieurs inconnues. Mes collègues valaisans et genevois ont mis sur pied une mesure similaire. Ils font le constat aujourd'hui que leurs estimations initiales étaient plus hautes que les montants effectivement distribués. A l'échelle fribourgeoise, les chiffres peuvent varier car il n'est pas possible d'évaluer avec certitude ni le lot de demandes qui seront effectivement déposées, ni les montants qui seront effectivement distribués. Par contre la somme proposée permet d'assurer sereinement et de manière responsable la mise en œuvre de la volonté du législateur. Je rappelle également que les Chambres fédérales ont marqué leur volonté d'aider les indépendants et les dirigeants qui ont dû ou doivent encore restreindre significativement leur activité lucrative, dès lors qu'ils accusent une baisse de revenu d'au moins 55% par rapport à la moyenne pluriannuelle. Un élément important nouveau, qui n'était pas connu lors de la discussion de ce mandat, c'est que les indépendants continueront donc de bénéficier des APG dès le 17 septembre et jusqu'au terme de la loi COVID, donc au plus tard soit jusqu'au 31 décembre 2021, sans plafond de revenus. Donc, autrement dit, toutes les personnes occupant une position dirigeante dans une entreprise sont également incluses dans ce dispositif et pourront demander ce complément APG.

Kommen wir nun zu den Empfängerinnen und Empfängern. Die Massnahme zielt darauf ab, die Gleichbehandlung zwischen den Führungskräften, die als Angestellte ihres eigenen Unternehmens arbeiten, und den Selbständigerwerbenden herzustellen.

Heute haben die meisten von ihnen ihre Tätigkeit wieder aufnehmen können - wenn nicht vollständig, so zumindest teilweise. Einzelne müssten mit einer minimalen Entschädigung zurechtkommen, die ihnen während diesen zweieinhalb Monaten ausgerichtet wurde. Andere wiederum haben seit Anfang der Epidemie gar keine Bundeshilfe erhalten.

Die kantonale Massnahme, gestützt auf das vorliegende Gesetz, stellt somit eine willkommene Entlastung für diese Personen dar, die im Kanton zu den wichtigen und wichtigsten Arbeitgebern gehören.

Quelques mots peut-être sur la complexité légale. Mesdames et Messieurs, cela a été dit, on ne distribue pas 25 millions de subventions par voie d'ordonnance. La situation extraordinaire ayant été levée au 19 juin 2020, le Conseil d'Etat vous propose donc le cadre légal adéquat sous la forme d'une loi urgente assortie d'une procédure accélérée. Pour que vous puissiez vous prononcer sur cette loi aujourd'hui, le Conseil d'Etat a choisi de renoncer à conduire une consultation ordinaire. Il a privilégié une approche pragmatique en élaborant ce projet en consultant les services compétents de l'Etat. Une collaboration étroite a aussi été assurée avec la commission de l'Autorité cantonale de la transparence de la protection des données et le préavis de cette commission nous est parvenu après la transmission du projet de loi au Grand Conseil, ces ajouts importants ont donc été intégrés sous la forme d'amendements qui ont été acceptés par la Commission des finances et de gestion le 12 octobre. Donc, vous l'avez compris, il va de soi que le Conseil d'Etat soutient le projet bis proposé par la Commission des finances et de gestion.

Zum Schluss noch ein Wort zu den organisatorischen Herausforderungen.

Der Staatsrat schlägt vor, die Finanzhilfe auf monatlich höchstens 2 560 Franken pro Person festzulegen und dies begrenzt auf die Monate April und Mai 2020.

Die Frist für die Gesuchstellung wird auf den 31. Januar festgelegt. Mit diesen Einschränkungen wird bezweckt, die intensive Bearbeitung der Gesuche in einer möglichst kurzen Zeitspanne gewährleisten zu können.

Dies ist eine wahre organisatorische Herausforderung, der wir uns stellen, mit der Absicht, das Verfahren für die Empfängerinnen und Empfänger spätestens am 1. Dezember dieses Jahres zu eröffnen.

La mesure genevoise a été traitée par le Département du développement économique, les Valaisans ont délégué ces tâches au Service cantonal des contributions. Dans les deux cantons, les services en charge ont été submergés, c'est le terme qu'il faut utiliser, par la charge de travail. En effet, le canton du Valais a rendu 4000 décisions avec une équipe de 6,7 EPT; à Genève, les 6000 décisions rendues ont nécessité l'engagement de 20 personnes externes, étant précisé que les demandes ont été traitées en format papier. Nous allons donc essayer d'éviter de nous retrouver dans une telle situation. Pour ce faire, la Direction de l'économie et de l'emploi a déjà entamé les démarches pour créer une cellule de gestion dédiée à 100% au traitement des demandes. Voici les démarches effectuées à ce jour: une application informatique est en cours de développement auprès de nos prestataires externes pour assurer la gestion digitale des demandes et dix personnes seront engagées dès la mi-novembre pour des contrats de durée déterminée entre trois et six mois et des locaux ont été réservés à la route d'Englisberg, à Granges-

Paccot, et seront aménagés avec les équipements administratifs nécessaires et finalement le projet est piloté par la Promotion économique, qui a délégué une personne à 60% pour coordonner le projet.

Quelques illustrations: je vais vous citer notamment deux exemples de cas qui vont pouvoir bénéficier des indemnités prévues par cette nouvelle loi:

Als Beispiel nehmen wir einen Physiotherapeuten, der seine Tätigkeit als Angestellter seiner eigenen GmbH ausübt.

Nehmen wir an, er hat einen hundertprozentigen Ausfall, da er seine Praxis ja schliessen musste. Als Führungskraft hat er eine Kurzarbeitsentschädigung von monatlich 3 320 Franken für die Monate April und Mai erhalten. Nehmen wir aber an, dass er sich normalerweise einen Monatslohn von 7 300 Franken auszahlt. Das heisst dann, für die Berechnung der Finanzhilfe sind 80 Prozent dieses Lohnes anrechenbar, das sind 5 840 Franken. Von diesem Betrag wird die bereits erhaltene Kurzarbeitsentschädigung abgezogen - die erwähnten 3 320 Franken. Das heisst, die Finanzhilfe, die dem Physiotherapeuten ausbezahlt werden kann, beläuft sich auf 2 520 Franken pro Monat, insgesamt auf 5 040 Franken für die beiden Monate. Das ist sozusagen fast der Maximalbetrag, der ausbezahlt werden kann.

Im Kanton Freiburg gibt es 38 Physiotherapeutinnen und -therapeuten, die sich in dieser Situation befinden könnten.

Deuxième exemple: prenons un architecte-paysagiste qui exerce son activité en raison individuelle cette fois-ci. Il a un salaire de, disons, 8200 francs par mois. Il a été évidemment exclu du régime des allocations pour pertes de gain car son salaire était supérieur à 90 000 francs. Toutefois, il a pu poursuivre son activité tant bien que mal, il n'a enregistré qu'une perte de gain de 20% sur les mois d'avril et mai. Comme dans le premier exemple, vous prenez en considération le 80% de son revenu perdu, donc c'est le 80% du 20% des 8200 francs, ce qui vous donne une indemnité de 1312 francs par mois. Il touchera donc 2624 francs pour les deux mois. Dans le canton de Fribourg, il y a cinq personnes qui pourraient se trouver dans cette situation.

Conclusion, Mesdames et Messieurs: ces deux exemples vous donnent une idée concrète de l'ampleur de la tâche qui nous attend et aussi de l'incertitude qui demeure sur l'estimation précise de l'enveloppe finale de la mesure. A ce propos, je rappelle que le Conseil d'Etat avait annoncé que ce projet ne serait pas simple, ni au niveau de son contenu, ni sur le plan de la mise en œuvre. Malgré cela, le Conseil d'Etat est aujourd'hui prêt à relever ce défi. La phase de préparation a pu être menée à bien grâce à la flexibilité et à la disponibilité de plusieurs services. J'aimerais aussi saisir l'occasion pour remercier particulièrement le Secrétariat, la PromFR, le SLeg, l'Administration des finances, le SITel, l'ATPrD et aussi le Service des bâtiments, qui ont tous consenti à aménager leurs agendas pour traiter ce dossier de manière prioritaire.

En conclusion, je forme le vœu que ces subventions sauront s'inscrire dans la ligne des mesures de relance de l'économie fribourgeoise. Puissent leurs bénéficiaires utiliser ce coup de pouce de l'Etat à bon escient. Mesdames et Messieurs, je vous propose de réserver un accueil favorable au projet bis de la loi MEI.

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC).** Après le plan de relance salubre proposé par le Conseil d'Etat, où bien entendu chaque groupe parlementaire y est allé avec son petit coup de cuillère à pot selon ses sensibilités politiques, nous voilà donc devant le projet de loi indispensable accompagnant par le biais d'une base légale ces mesures économiques qui, pour la plupart je le répète, sont salvatrices dans le monde du travail fribourgeois mis à mal par une crise sanitaire sans précédent.

Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche a salué avec satisfaction la mise sur pied de cette loi. Avec lucidité et nécessité eu égard au contexte difficile, le chômage partiel via les RHT était introduit à l'instar de l'ensemble de la Confédération qui a, au fil des jours semble-t-il et des évolutions de la pandémie, assoupli ses critères. Nous saluons l'action de l'exécutif cantonal qui a voulu une décision fédérale pour la prise en compte des employés sous contrat à durée déterminée, des travailleurs temporaires et des apprentis, donc des gens vulnérables pouvant rapidement tomber dans la précarité. Dans le sage équilibre de la pensée politique que nous lui connaissons, le Conseil d'Etat a également opté pour des mesures protectrices envers nos entreprises. Celles-ci devant bien entendu affronter un quotidien incertain, où le manque de liquidités pourrait faire planer le spectre des faillites pour autant qu'on n'ait pas les reins financièrement assez solides pour passer l'épaule, bien que cette dernière éventualité ne soit en rien une garantie absolue. M. le Conseiller d'Etat nous espérons que les négociations entreprises avec les différentes banques concernant notamment les conditions d'octroi spécifique aient abouti. Je vous demande de nous donner quelques explications à ce sujet, merci d'avance.

Pour le reste, chacune et chacun d'entre nous a pu lire attentivement bien entendu les huit articles de cette loi dont nous allons débattre. Je n'y reviens pas, tout le monde pouvant intervenir dans ce plénum pour apporter d'éventuelles nouvelles propositions. A l'approche d'un hiver économique plus précoce qu'habituellement, le Conseil d'Etat a chaussé – je ne sais pas s'il les a, mais je ne crois pas – ses tricounis cloutés de la prudence qu'on lui connaît. Il n'y a plus qu'à espérer que les remèdes proposés fassent leurs preuves et que le scénario proposé soit le bon. Rien n'est moins sûr au vu de la tournure des événements de ces derniers jours et de la hausse de cette fameuse et éternelle pandémie.

Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche soutiendra cette loi dans sa grande majorité.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Tout d'abord le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat et la Direction de l'économie et de l'emploi pour le travail sérieux, complet et le projet présenté. Ce n'est pas souvent, mais là il faut quand même reconnaître qu'il y a un très gros travail qui a été effectué. Ce n'est pas souvent que le groupe de l'Union démocratique du centre remercie la Direction de l'économie et de l'emploi.

Le mandat déposé en avril avait pour but, premièrement, de venir en aide aux dirigeants d'entreprises afin de leur assurer une égalité de traitement avec les indépendants et, deuxièmement, d'octroyer des APG pour les indépendants qui n'ont pas dû fermer leur commerce mais qui font face à une baisse importante de leur chiffre d'affaires, n'ayant droit à aucune indemnité en fonction de leur revenu. Ainsi, à l'instar des cantons de Genève et du Valais, cela a été dit, des mesures cantonales complémentaires étaient requises. En ce qui concerne les RHT, les dirigeants propriétaires de leur entreprise ont eu uniquement droit à un montant mensuel forfaitaire de 3320 francs et ce jusqu'à fin mai. Nous avons donc demandé que les dirigeants soient traités sur un pied d'égalité avec les indépendants. Concernant les indépendants, ils subissaient de plein fouet les conséquences des mesures dictées par les autorités et étaient dans l'impossibilité de travailler parce qu'ils n'avaient tout simplement plus de clients en raison des mesures de confinement. En cas de perte de chiffre d'affaires, ils pouvaient obtenir des APG, mais seulement si leur revenu se situait entre 10 000 et 90 000 francs. Ainsi, ceux qui avaient réalisé en 2019 un revenu de plus 90 000 francs ont eu droit à zéro franc alors que ce sont des pères et mères de famille qui ont besoin de leur revenu pour subvenir à l'entretien de leur famille.

Notre groupe a donc accepté les mesures proposées et la version bis de la commission et nous vous demandons d'en faire de même.

**Gobet Nadine** (*PLR/FDP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et suis à ce titre confrontée aux situations d'entrepreneurs et indépendants qui pourront bénéficier des mesures proposées.

Le groupe libéral-radical salue l'important dispositif qui a été mis en place rapidement au niveau fédéral et cantonal pour venir en aide aux entreprises, mais il partage les préoccupations des mandataires qui ont estimé, en plein confinement, que le Conseil d'Etat devait prendre des mesures cantonales complémentaires pour certaines catégories d'entrepreneurs et indépendants. Ainsi, comme les cantons de Genève et du Valais, des mesures cantonales ont été requises il y a six mois déjà, elles ne pourront être mises en oeuvre qu'en fin d'année. Le but poursuivi est d'une part de soutenir les dirigeants d'entreprises concernant les RHT qu'ils ont pu percevoir jusqu'à fin mai afin qu'il y ait une égalité de traitement avec les indépendants, qui eux avaient droit au maximum à 5880 francs par mois, et d'autre part d'octroyer une indemnisation à certains indépendants indirectement touchés qui n'ont eu droit à aucune indemnité. Le Conseil d'Etat a évalué le total des mesures à 25 millions, c'est un coût important. Même si l'on doit faire confiance aux chiffres présentés, il faut considérer que c'est une évaluation qui ne devrait toutefois pas nous faire trop peur non plus. J'en veux pour preuve le paquet des mesures urgentes sur le total des aides évaluées par le Conseil d'Etat à 60 millions de francs selon un état de situation au 25 septembre, un peu plus du tiers seulement a été versé alors que certaines mesures sont terminées. Il n'est pas question pour moi de minimiser les coûts, mais de les relativiser en fonction de la difficulté de procéder à des évaluations dans ces cas-là, comme on l'a vu dans le canton du Valais, de Genève également. Il convient de rappeler que ce sont des aides dont on connaît la durée, vu qu'elles sont limitées à deux mois, qu'il ne s'agit pas de mesures arrosoir car il faut présenter une demande par le biais d'un formulaire en ligne pour que cette demande puisse être analysée par des professionnels. Enfin, il est indéniable que la mise en oeuvre de ces mesures complémentaires va provoquer une charge de travail et des coûts. Mais n'oublions pas que les entreprises font face au quotidien à une bureaucratie croissante qui leur est imposée, notamment par l'Etat. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui craint la bureaucratie pour la mise en place de ces mesures. Ce qui a été possible dans les cantons du Valais et de Genève devrait être aussi envisageable dans notre canton.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à accepter ces mesures qui concrétisent le mandat voté par une large majorité du Grand Conseil. Depuis ce fameux vendredi 13 mars, sept mois se sont écoulés et sur la base de mon expérience professionnelle, je peux vous assurer que de nombreuses PME continuent de se battre au quotidien pour survivre. Certains indépendants ont utilisé pour une bonne part leur crédit COVID et ceux qui avaient des réserves les ont bien entamées pendant ces sept derniers mois alors même que la crise n'est de loin pas finie si l'on en croit l'évolution actuelle. Donnons un signal clair aux dirigeants et indépendants en leur apportant un soutien modeste et limité dans le temps, dans l'intérêt de l'économie en général et du maintien des emplois.

C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical acceptera ces mesures.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei. Im Gegensatz zur SVP loben wir die Volkswirtschaftsdirektion ein bisschen mehr, das liegt wahrscheinlich in der Natur der Sache. Ich möchte daher vorab der Volkswirtschaftsdirektion danken für die Ausarbeitung dieser Gesetzesgrundlage. Wir sind uns sehr wohl bewusst, dass dies nicht einfach war und nur sehr wenig Zeit für die Ausarbeitung zur Verfügung stand.

Der heute vorliegende Gesetzesentwurf - ich werde jetzt nicht mehr auf alle Details eingehen, das wurde vom Kommissionssprecher, vom Herrn Staatsrat und von anderen bereits getan - bildet die Anliegen des überwiesenen Antrages wirklich 1:1 ab, dies sowohl was den Teil für die Unternehmerinnen und Unternehmer mit ihren Familienangehörigen betrifft, hier im Rahmen der Kurzarbeitsentschädigungen, als auch was die Selbständigerwerbenden angeht, hier im Rahmen der Erwerbsersatzordnung.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei steht nach wie vor klar hinter dieser Massnahme, auch wenn wir gestern etwas grosszügig waren in der Aufstockung des Wiederankurbelungsplans und wir uns auch bewusst sind, dass die rund 700 000 Franken für den benötigten Verwaltungsaufwand, um alles in die Wege zu leiten und umzusetzen, doch relativ hoch sind. Wir sind aber der Überzeugung, dass sich dieser Aufwand und die finanzielle Investition sehr lohnen werden. Die Gesamtkosten belaufen sich voraussichtlich auf maximal 25 Millionen Franken, wenn alle mitmachen.

Die Unternehmerinnen und Unternehmer wie auch die Selbständigerwerbenden verdienen diese Unterstützung, denn sie sind für die Freiburger Wirtschaft von grosser Bedeutung, dies ganz besonders in der heutigen schwierigen Wirtschaftslage. Es sind nämlich sehr oft die Familienbetriebe, die in der Krise durchhalten und in ihren KMUs alles daransetzen, Arbeitsplätze zu erhalten und auf Entlassungen zu verzichten.

In diesem Sinne wird die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei einstimmig eintreten und dem Projekt bis der Kommission ohne weitere Änderungsanträge zustimmen.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat UNIA; je ne suis pas sûr qu'on organise beaucoup d'indépendants mais quelques-uns, oui.

Les mandats qui ont conduit à cet objet m'ont fait penser à quelque chose qui consiste à dire "charité bien ordonnée commence par soi-même". C'est le vrai sentiment que j'ai en lisant cette loi et aussi le sentiment que le Conseil d'Etat se promulgue en généreux donateur. À qui va profiter pour l'essentiel cette loi? Aux dirigeants d'entreprises qui ont pris cette responsabilité et qui à longueur d'année nous expliquent combien c'est difficile et combien ils s'engagent et combien il faut les respecter. Ce qui est juste, c'est un engagement difficile, long et qui mérite beaucoup de respect. La loi sur le chômage, avec les RHT, a exclu effectivement les dirigeants d'entreprises, et pour cause: parce que ce sont eux qui conduisent et qui influent l'entreprise. Ces entreprises, durant cette période, se sont vues aider par des prêts, etc. Aussi par des aides directes. En même temps, on constate que certains, même s'ils ont reçu des aides, n'hésitent pas à licencier. On a constaté que ce parlement a refusé une aide directe à tous les salariés qui gagnaient moins de 5000 francs et qui perdaient 20% de leur salaire, 1000 francs par mois. Aujourd'hui, on nous propose une loi, qui dans son exécution – même si elle demande effectivement beaucoup de prudence – s'apparente très clairement à une usine à gaz. Nous sommes très sensibles aux petites structures, aux petits indépendants qui, effectivement dans certains cas, n'ont pas pu avoir d'activité et n'avaient pas de prises sur l'évolution de leurs affaires. C'est correct d'y apporter une réponse. Mais cette loi, à notre sens, n'apporte pas une vraie réponse à ces personnes du fait de la complexité de l'accessibilité pour les petites structures. Par contre, elle apporte pas mal de soutien aux plus grandes, on l'a vu tout à l'heure.

C'est pourquoi le groupe socialiste constate quand même que "charité bien ordonnée commence par soi-même" dans ce parlement et dans d'autres économies. Toutefois, conscients du soutien apporté aux petites structures et aux petits indépendants, une majorité du groupe socialiste s'abstiendra.

**Collaud Romain** (*PLR/FDP, SC*). J'ai envie de dire "enfin". En tant que mandataire, je suis heureux de voir arriver finalement ce projet qui s'est tant fait attendre, eu égard à l'urgence économique. Merci notamment à la Direction de l'économie et de l'emploi pour le travail que je sais conséquent et difficile.

Quand j'entends certaines personnes mentionner que cette aide n'a plus lieu d'être car arrivant un peu trop tard, je leur réponds que les dégâts économiques ne vont que s'amplifier, d'autant plus avec les incertitudes actuelles sur la suite que va prendre cette pandémie. Nous commençons gentiment à percevoir les entreprises en défaut de paiement, les licenciements et faillites. Alors oui, cette aide est d'autant plus opportune aujourd'hui. Cette aide permettra à certains indépendants et entrepreneurs de percevoir la fin de l'année avec un peu plus de positivisme. Je rajouterai que les mesures RHT pour les personnes dirigeantes se sont arrêtées au 30 mai, déjà. Nous parlons de 25 millions. Certes, le chiffre est conséquent et probablement un peu surévalué, mais il est peut-être intéressant de le mettre en parallèle avec le montant de 380 millions pour la Caisse de pension qui ne satisfait pas le SSP, qui joue d'ailleurs un jeu extrêmement dangereux en combattant ce projet. Les crispations apparaissent chez de nombreux citoyens qui se sentent lésés par rapport à la fonction publique, à qui on donne un tiers de la fortune cantonale alors qu'au même moment, les agents de l'Etat bénéficient d'un salaire à 100% et d'une sécurité de l'emploi. Loin de moi l'idée de remettre en cause cette révision, car elle est nécessaire et je la soutiendrai, mais nul doute que les citoyens, pour beaucoup, ont une vision différente et ne voient parfois pas les choses comme nous, initiés. Finalement M. Jaquier, ces méchants indépendants et entrepreneurs qui se plaignent à longueur d'année, qui licencient sans cesse, cotisent à 100% de leur salaire pour le chômage et souvent ne se plaignent pas pour maintenir l'emploi de leurs quelques employés.

Sur ces considérations, je vous invite à soutenir le tissu économique de notre canton et ses créateurs d'emplois qui souffrent encore et toujours de cette crise dont on ne voit pas la fin.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Je constate que tous les groupes entrent en matière. Le groupe socialiste s'abstiendra ou pour certains peut-être refuseront la loi. On ne va pas refaire le débat, mais pour moi, la loi qui a été concoctée est une bonne loi qui répond fidèlement à ce qui avait été demandé par les mandataires. Je prends bonne note des remerciements du groupe de l'Union démocratique du centre: c'est vrai que c'est rare, preuve en est que le projet est bon. Toujours au niveau de l'intervention de M. le Député Gabriel Kolly, qui cite le cercle des bénéficiaires: c'est vrai, ce n'est pas une lutte des classes; on a des indépendants qui gagnent 8000 à 9000 francs, qui ont des charges de famille, qui ont souvent des charges de remboursement pour avoir dû acheter une entreprise et qui se sont retrouvés sans aucun revenu pendant plusieurs mois. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue cet élément. Donc, ce ne sont pas des subventions pour des millionnaires.

Par rapport à l'intervention de Nadine Gobet, c'est vrai que les PME luttent toujours. Oui, c'est un complément de RHT, mais pour les indépendants qui ont été indirectement touchés, qui n'avaient plus de travail et qui ne pouvaient plus exercer en raison des distanciations sociales notamment, c'était zéro, ce n'est même pas complémentaire à une mesure, c'est la seule mesure qui a été mise en œuvre et qui a soutenu les indépendants indirectement touchés.

Par rapport à l'intervention de M. le Député Jaquier, il est vrai qu'au niveau de la loi sur l'assurance-chômage, les personnes qui peuvent influencer ont des droits qui sont réduits au niveau de l'assurance-chômage, quand bien même ils ont cotisé sur des salaires très élevés, qui ont toujours cotisé, comme l'a relevé M. le Député Romain Collaud. Mais comment ils auraient pu influencer le COVID? C'est ça la question qu'il faut se poser. Ce n'est pas possible d'influencer cet événement! Donc, pour moi, le complément RHT a sa raison d'être aussi pour ces gens qui peuvent influencer les décisions. Pour les petites structures, les indépendants, je l'ai dit avant, elles ont été de fait touchées: impossibilité de travailler, sans qu'elles aient dû fermer par décision du Conseil fédéral. Mais de fait, c'est la même chose que pour les cafés-restaurants. Donc pour moi, ce sont des petites structures. Vous êtes soucieux pour ces petites structures M. Jaquier, je le comprends. Je crois donc que cette loi doit être adoptée. Sur le montant de 25 millions, c'est pour moi un maximum puisque cela a été calculé au plus juste.

Au nom de la commission, je vous demande d'accepter la version bis.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je confirme ce qui vient d'être dit par M. le Rapporteur. Je dirais juste que je partage évidemment les inquiétudes par rapport à la situation de nos entreprises. Ceci étant dit, je reste aussi convaincu que nous sortirons plus forts de cette crise pour faire face aux défis de demain et finalement, comme je l'ai dit hier, l'Etat reste déterminé à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour atteindre cet objectif, en fonction évidemment aussi de l'évolution de la situation.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

I. Acte principal : Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI COVID-19)

### Art. 1

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Cet article cite le but et l'objet de la loi; le cercle des bénéficiaires y est aussi indiqué, repris sans changement par la Commission des finances et de gestion.

> Adopté.

### Art. 2

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'article 2 nous parle du financement estimé à 25 millions, y compris 700 000 francs pour la gestion. Les alinéas 2 et suivants précisent les règles en matière de gestion financière au niveau de la loi sur les finances de l'Etat.

> Adopté.

### Art. 3

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'article 3 cite et détaille les conditions d'octroi de l'aide pour les aides complémentaires à la RHT. Il y a d'autres précisions en matière de montant maximal, d'aide, de période de référence, de délai pour déposer la demande, etc.

> Adopté.

*Art. 4*

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). L'article 4 contient les mêmes dispositions que l'article 3, mais il concerne cette fois-ci les bénéficiaires d'indemnités APG, soit les personnes ayant une activité lucrative indépendante. La Commission des finances et de gestion vous propose de corriger l'article 4 al. 1 let. a.2 en utilisant le terme "prévisionnel" au lieu du terme "provisionnel".

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je confirme qu'il s'agit d'une erreur de frappe.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Adopté selon la proposition de la commission (projet bis)

*Art. 5*

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Cet article règle la mise en œuvre de la loi et le traitement des données par le biais d'une structure supervisée par la Promotion économique.

- > Adopté.

*Art. 6*

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Comme cela a été redit par M. le Conseiller d'Etat, cet article traite les aspects en lien avec la protection des données. Des amendements et précisions ont été apportés dans la version bis, sur proposition de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Cette autorité a préavisé cette loi après que celle-ci ait été transmise au Grand Conseil. La Commission des finances et de gestion a repris les propositions de cette autorité et vous propose d'en faire de même.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je confirme aussi. Je répète encore une fois qu'à l'alinéa 2, il s'agit d'une modification rédactionnelle. À l'alinéa 3, on veut s'assurer que seul l'hébergement est potentiellement externalisé et que dans ce cas la délégation fait l'objet d'un contrat, ce qui est, je le répète, conforme aux principes généraux de la délégation des tâches étatiques à des tiers. À l'alinéa 5, c'est la notion de projet-pilote: elle est extraite de la loi sur la cyberadministration, il n'est pas nécessaire dès lors que la LMEI offre une base légale jugée suffisante par l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Par rapport à l'alinéa 6, l'ordonnance d'exécution est nécessaire afin de lister les exigences d'exécution en complément de la loi.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 7*

- > Adopté.

*Art. 8*

- > Adopté.

**II. Modifications accessoires**

- > Adoptées.

**III. Abrogations accessoires**

- > Adoptées.

**IV. Clauses finales**

- > Adoptées.

**Titre et préambule**

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture**

**I. Acte principal : Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI COVID-19)**

*Art. 1 à 8*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

## II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

## III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

## IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

## Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 86 voix contre 0. Il y a 11 abstentions.

### *Ont voté oui:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 86.*

### *Se sont abstenus:*

Jaquier Armand (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total: 11.*

**Mandat 2020-GC-67****Mesures s'intégrant dans un Plan de relance de l'économie fribourgeoise pourvu de 250 millions de francs au maximum à la suite de la pandémie de COVID-19**


---

Auteur-s:	<b>Schneuwly Achim</b> ( <i>UDC/SVP, SE</i> ) <b>Dietrich Laurent</b> ( <i>PDC/CVP, FV</i> ) <b>Dafflon Hubert</b> ( <i>PDC/CVP, SC</i> ) <b>Bürdel Daniel</b> ( <i>PDC/CVP, SE</i> ) <b>Demierre Philippe</b> ( <i>UDC/SVP, GL</i> ) <b>Moënnat Pascal</b> ( <i>PDC/CVP, GR</i> ) <b>Wüthrich Peter</b> ( <i>PLR/FDP, BR</i> ) <b>Defferrard Francine</b> ( <i>PDC/CVP, SC</i> ) <b>Vonlanthen Rudolf</b> ( <i>PLR/FDP, SE</i> ) <b>Boschung Bruno</b> ( <i>PDC/CVP, SE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Dépôt:	<b>07.05.2020</b> ( <i>BGC mai 2020, p. 808</i> )
Développement:	<b>07.05.2020</b> ( <i>BGC mai 2020, p. 808</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>07.10.2020</b> ( <i>BGC octobre 2020, p. 3688</i> )

---

**Prise en considération**

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Le mandat a été déposé au printemps 2020. On pensait être à ce moment-là quasiment au terme de cette fameuse pandémie de COVID. Le mandat a été déposé par les trois partis de droite. On a estimé que, pour les besoins de l'économie, un montant de 250 millions serait nécessaire. Il faut mettre en ratio avec le PIB cantonal de 17 milliards, donc environ 1,5% du PIB de notre canton. Les choses ont changé, il est vrai, depuis ce moment-là sur différents axes.

J'interviens d'ailleurs comme comandataire. A titre personnel, j'ai déposé une question au Conseil d'Etat avec le collègue Schoenenweid qui demandait où on en est au niveau de la fortune dans ce canton et les affectations de cette fameuse fortune de 1,2 milliard de francs. La réponse a été relativement claire. Si on tient compte de toutes les affectations déjà données et promises, ainsi que l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat pour 360 millions, le reste était bien maigre et, à mon avis, on arrive plus ou moins à un montant discuté dans le cadre du plan de relance, donc 50 à 60 millions. A aucun moment je n'avais l'intention de forcer l'Etat à entrer dans l'emprunt, dans l'endettement, pour assainir la situation.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous dit oui au plan de mesures – on en a longuement débattu hier – et non au montant. A titre personnel, je suis favorable à cette mesure, je suis favorable à aller aussi de l'avant, pas par pas, en tenant compte du fait que malgré la situation financière très saine de notre canton on ne peut pas non plus se permettre d'aller à l'infini. Par contre, j'ai bien peur que cette fameuse pandémie reste dans notre territoire encore longtemps, et probablement qu'on devra reconsidérer la situation car il est important de soutenir notre économie au moment le plus important.

En résumé, je suis favorable au fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Vonlanthen Rudolf** (*PLR/FDP, SE*). Die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei und ich sind dankbar, dass der Staatsrat die Anliegen der Urheber des Auftrages begriffen hat. Auch wir anerkennen die vielen Vorkehrungen, welcher der Staatsrat für die ausserordentlich schwierige Coronazeit getroffen und schon umgesetzt hat.

Natürlich: Viele der zahlreich gemachten Vorstösse sind wichtig - der vorliegende Auftrag ist es aber wirklich. Um die Auswirkungen der Gesundheits- und Wirtschaftskrise auf die Freiburger Wirtschaft zu mildern, sind die von uns geforderten 250 Millionen Franken dringend nötig. Besonders im Bereich der erneuerbaren Energien sind weitere Fördermassnahmen unabdingbar. Die Energiewende, welche eingeläutet wurde, muss mit weiteren, gezielten Anreizen unterstützt und begünstigt werden. Hier können wir die Freiburger Wirtschaft stützen, Arbeitsplätze erhalten und neue schaffen und gleichzeitig die Energiewende wirklich beschleunigen.

In diesem Sinne unterstützen wir die Aufteilung des Auftrages, um wenigstens die 50 Millionen Franken zu sichern, nach dem bekannten Motto: Lieber den Spatz in der Hand als die Taube auf dem Dach.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SC*). La fortune déclarée de l'Etat a attiré bien des convoitises. La période de crise que nous vivons a suscité des vocations de sauveur chez plus d'une ou d'un d'entre nous.

Les groupes n'ont pas manqué d'imagination pour écrire chacun son plan de relance. Dans ces plans, il y a du bon, mais aussi du moins bon.

Le présent mandat souhaite une mise à disposition d'une enveloppe de 250 millions de francs à distribuer sur cinq domaines, sans toutefois proposer des mesures concrètes. Le Conseil d'Etat se rallie au principe de relance, et le plan frileux que nous avons accepté hier en est la preuve matérielle.

N'en rajoutons donc pas. Acceptons le fractionnement et le principe. Refusons ce chèque en blanc de 250 millions. C'est là l'avis du groupe socialiste.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

L'apparition du COVID-19 nous a tous laissés dans un état d'inconfort et de stress, certainement unique depuis la dernière Guerre mondiale. Chaque député est convaincu du rôle central qu'il a à jouer dans la gestion de la crise et dans son rôle de relai vis-à-vis des secteurs touchés, on l'a vu hier. Il est ainsi demandé d'apporter secours et empathie vers l'entier des secteurs. Nous ne pouvons qu'être émus par la sensibilité des signataires du mandat. Désignée commission pour l'étude du plan de relance, les membres de la Commission des finances et de gestion se sont penchés sur le plan de relance.

Un député glânois délocalisé mais toujours convaincu avait, en date du 16 septembre 2020, tenu les propos suivants: "Je félicite le Conseil d'Etat d'avoir réussi le tour de force de créer les bases du plan de relance dans un contexte pénible. Ma seule crainte est que l'on se donne un carcan. Il ne faut pas tout bloquer, il s'agit d'une mesure de première urgence permettant d'aller, au besoin, plus loin ultérieurement."

C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien rejoint le gouvernement dans sa réponse et vous demande d'accepter le fractionnement. Suivons la politique cantonale des petits pas, accompagnons la politique du gouvernement! Cette politique ménage la monture tout en gardant des forces financières pour les impliquer dans les besoins futurs avec pertinence et surtout précision dans le tir.

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** Le Grand Conseil s'est prêté hier à l'exercice de création d'un plan de relance et cet exercice s'est révélé hasardeux, et c'est un euphémisme. Certains diront même irresponsable et sans doute avec raison.

Ce mandat porte sur une demande de 250 millions. Je n'ose pas imaginer le résultat si le Grand Conseil refait l'exercice de hier sur la basse de 250 millions. Vous l'avez compris, le groupe de l'Union démocratique du centre se satisfait du résultat de hier. Il n'ira pas plus loin et suit par conséquent le Conseil d'Etat pour l'heure et acceptera le fractionnement de ce mandat. Il en fera de même pour le mandat prochain que nous traiterons tout à l'heure.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Der Staatsrat bedankt sich bei allen Grossrätinnen und Grossräten, die dieses Mandat unterschrieben haben. Es war wichtig für uns und hat uns bei der Erarbeitung des Wiederankurbelungsplans inspiriert - sie haben es gesehen, mehrere der vorgeschlagenen Massnahmen wurden in den Wiederankurbelungsplan integriert.

Bezüglich dem geforderten Betrag möchte ich nochmals kurz erwähnen: Mit dem Wiederankurbelungsplan und den 60 Millionen Franken, die Sie gestern gesprochen haben, den 60 Millionen Franken der Notmassnahmen, den 25 Millionen Franken, die Sie soeben gesprochen haben und vielleicht noch den 15 Millionen Franken bezüglich der Härtefälle erreichen wir den stolzen Betrag von 160 Millionen Franken, und darin sind die Steuersenkungen, die Sie auch diese Woche diskutieren werden, noch nicht miteinbezogen. Sie sehen, wir befinden uns nicht sehr weit weg von den geforderten 250 Millionen Franken.

Raison pour laquelle le Conseil d'Etat propose de fractionner ce présent mandat et son acceptation partielle sur le principe de l'élaboration du plan de relance cantonal. Il refuse évidemment le montant de l'enveloppe proposé. Il pense qu'il a donné suite directe par l'intermédiaire d'un plan de relance que vous avez approuvé hier.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 93 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/

MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 93.*

*A voté non:*

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

> Au vote, la partie relative à l'acceptation du principe de l'élaboration d'un plan de relance cantonal est acceptée par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 90.*

*S'est abstenue:*

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Au vote, la partie relative au montant de l'enveloppe proposée par les auteurs est refusée par 74 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 9.*

*Ont voté non:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 74.*

*Se sont abstenus:*

Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Le Conseil d'Etat considérant que le décret 2020-DEE-14 (Plan de relance de l'économie fribourgeoise) constitue une suite directe à ce mandat, cet objet est ainsi liquidé.

## Mandat 2020-GC-77

### Programme de relance vert pour l'économie fribourgeoise

---

Auteur-s:	<b>Ballmer Mirjam</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> ) <b>Chassot Claude</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> ) <b>Ghielmini Kraysenbühl Paola</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> ) <b>Marmier Bruno</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> ) <b>Pasquier Nicolas</b> ( <i>VCG/MLG, GR</i> ) <b>Perler Urs</b> ( <i>VCG/MLG, SE</i> ) <b>Rey Benoît</b> ( <i>VCG/MLG, FV</i> ) <b>Schneuwly André</b> ( <i>VCG/MLG, SE</i> ) <b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> ( <i>VCG/MLG, SE</i> ) <b>Mutter Christa</b> ( <i>VCG/MLG, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Dépôt:	<b>18.05.2020</b> ( <i>BGC mai 2020, p. 811</i> )
Développement:	<b>18.05.2020</b> ( <i>BGC mai 2020, p. 811</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>07.09.2020</b> ( <i>BGC octobre 2020, p. 3691</i> )

---

#### Prise en considération

**Ballmer Mirjam** (*VCG/MLG, SC*). Le Conseil d'Etat précise dans sa réponse à notre mandat que le plan de relance doit s'inscrire dans le cadre juridique et les priorités stratégiques qui ont été adoptées ou sont en cours d'élaboration. C'est exactement ce que le mandat a proposé, l'investissement dans les cinq programmes déjà en place: le programme bâtiment d'assainissement énergétique du parc immobilier, le fonds cantonal de l'énergie, la stratégie pour le développement durable, le Plan climat et les stratégies pour la biodiversité.

Notre proposition d'un programme de relance vert s'oriente aux grands défis pour notre société: crise climatique, crise environnementale, crise économique. Nous sommes convaincus que ces problématiques sont liées et ne peuvent à long terme pas être traitées individuellement. On voit dans les projets qui sont communiqués ces jours – stratégies de développement durable et Plan climat – que le Conseil d'Etat commence à prendre au sérieux ces soucis.

Le Conseil d'Etat soutient dans le plan de relance plutôt une stratégie de bons exemples et propose par exemple le projet de développement régional "Seeland". Cela permettra d'apporter des améliorations sélectives qui serviront de modèle et qui sensibiliseront le public. C'est une bonne chose. Toutefois, cette approche doit être complétée par une politique d'incitation ayant un effet généralisé.

Auch in der Energiepolitik will der Staatsrat nicht über steuerliche Massnahmen lenken. Es freut mich jedoch, dass auch die Freisinnig-demokratische Partei, wie vorher gehört, dies unterstützt und die Energiewende beschleunigen will.

Der Staatsrat argumentiert jedoch mit der seit Anfang 2020 umgesetzten Steuerreform, deren Hauptmassnahme in einer Senkung des Steuersatzes bei den Unternehmensgewinnen um 50 Prozent besteht. Und er sagt, der Handlungsspielraum bei der Unternehmenssteuer sei deshalb ausgereizt.

Aus unserer Sicht wurde hier in die falsche Richtung ausgereizt. Ein ökologisch ausgerichtetes Steuersystem und eine umfassende, nachhaltige Anlagepolitik des Kantons könnten viel zur Nachhaltigkeit unseres Kantons beitragen.

Der Vorschlag für einen "Plan de relance" haben wir gestern gutgeheissen. Die politische Realität zwingt uns nun dazu, den Antrag des Staatsrates für eine Aufteilung des Mandats gutzuheissen. Wir möchten jedoch wiederholen, dass wir die Finanzierung des vorliegenden Plans und die Rückstellungspolitik des Staatsrats kritisch betrachten. Eine Verschuldung wäre aus unserer Sicht überhaupt keine Katastrophe gewesen. Es kann nicht sein, dass der Staatsrat keine andere Möglichkeit sieht, als vom Parlament vorgeschlagene Mehraufwände im Plan de relance von wenigen Millionen Franken über das normale Budget zu finanzieren und dies dann vermutlich in irgendeinem sozial- oder umweltrelevanten Bereich zu kompensieren. Über 1 Milliarde Franken Vermögen und null Flexibilität für vom Parlament beschlossene Erhöhungen!

Meine Damen und Herren, die Zweckbindungen, die uns der Staatsrat mit dem Budget jeweils unterschmuggelt, sind aus meiner Sicht - zu einem Teil zumindest - kritisch zu hinterfragen. Das Parlament vergibt sich damit jeglichen Handlungsspielraum.

Damit schliesse ich und beantrage Ihnen, die Aufteilung des Mandats zu akzeptieren.

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec une grande attention le mandat demandant un programme de relance vert pour l'économie fribourgeoise.

Le titre du mandat annonce déjà la couleur, c'est le moins que l'on puisse dire, et s'approche plus d'un programme politique que d'un plan de relance. Le texte en soi parle de la création d'un fonds pour un développement économique durable, notion bien différente se caractérisant par un égal traitement des piliers écologique, économique et sociétal. L'orientation purement "verte" est dès lors une erreur de langage, au pire une récupération politique.

Si le groupe démocrate-chrétien est depuis longtemps acquis à la cause du développement durable, il relève qu'il convient actuellement d'examiner la pertinence des propositions en matière de relance économique suite à la pandémie COVID-19 et ne peut en aucun cas donner le mandat à l'exécutif cantonal, dans ce cadre-là, de mettre en place par exemple une politique environnementale.

Ainsi, sur le contenu en effet orienté développement durable, le groupe démocrate-chrétien est d'avis qu'il convient de se concentrer sur des propositions en lien direct avec la relance, en tenant compte de la notion de durabilité. Il constate par ailleurs que de nombreuses propositions ont été traitées dans ce sens dans le plan de relance proposé par le Conseil d'Etat touchant l'agriculture, le tourisme, les entreprises, la mobilité, ou encore le social, de manière équilibrée. Les propositions touchant d'autres politiques de l'Etat devront être traitées de manière séparée.

Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le fractionnement et refusera ce mandat s'il devait être proposé dans son intégralité.

**Schwander Susanne** (*PLR/FDP, LA*). Zum Auftrag "Grünes Wiederbelebungsprogramm für die Freiburger Wirtschaft" äussere ich mich im Namen der Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei.

Laut den Auftraggebern soll der Staatsrat einen Fonds für eine nachhaltige wirtschaftliche Entwicklung bilden und mit genügend Mitteln speisen, um den Wiederaufbau einer nachhaltigen Wirtschaft zu finanzieren. Diese Massnahmen sollen sich im Rahmen der fünf Transitionsprogramme, die vom Kanton ausgearbeitet wurden, einpassen.

Finanziert werden soll das Ganze mit der Äufnung eines Fonds durch eine einmalige Entnahme aus dem kantonalen Vermögen in der Höhe von mindestens 3 Millionen Franken sowie durch künftige Jahresgewinne des Staates Freiburg.

Die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei stellt fest, dass ein Wiederbelebungsprogramm, aufgebaut auf einer nachhaltigen Entwicklung, zu unterstützen ist. Das sieht auch der Staatsrat so, der mit seinem Wiederankurbelungsplan - namentlich dem Gebäudeprogramm, dem kantonalen Energiefonds, der Strategie für eine nachhaltige Entwicklung, dem Klimaplan und der Strategie für die Biodiversität - die gewünschten Themen ebenfalls aufgenommen hat.

Die Bildung eines Fonds, wie das von den Auftraggebern angeregt ist, kann die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei jedoch nicht unterstützen. Wir unterstützen daher den Antrag des Staatsrates, den Auftrag aufzuteilen und bitten Sie, das Gleiche zu tun.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Beaucoup de choses ont déjà été dites et j'éviterai de revenir sur les détails du mandat proposé.

Le groupe socialiste partage avec le groupe VCG la volonté de faire de cette crise un tournant, un tournant qui puisse permettre de réels investissements. Il doit s'agir d'investissements ambitieux et écoresponsables, des investissements massifs où les taux d'intérêt sont au plus bas. Les objectifs du mandat du groupe VCG figurent également pour la plupart dans le plan de relance du groupe socialiste. Du côté du groupe socialiste, nous avons choisi un plan de relance qui entre dans les détails des investissements de telle manière à préciser où exactement l'argent doit être investi, soit les projets concrets qui précisent des idées abstraites. En ce sens, il doit être constaté que le mandat qui nous est soumis aujourd'hui propose des pistes parfois trop abstraites. Or, il est tout sauf anodin d'engager 300 millions de francs et il est encore moins anodin de demander à un Conseil d'Etat à très large majorité bourgeoise d'engager un tel montant. Dans cette optique, en tant que parti politique de gauche, nous avons le devoir de donner des lignes directrices les plus précises au Conseil d'Etat, sans quoi il fera ce qu'il voudra et comment il le voudra avec les montants engagés. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste a fait le choix d'établir un plan de relance très détaillé sur la base d'un rapport d'un professeur de l'Université de Fribourg et que nous sommes en train de convertir en outil parlementaire.

En conséquence, nous allons accepter le fractionnement, accepter le principe du mandat, mais majoritairement refuser le montant, car donner 300 millions à un Conseil d'Etat de droite c'est lui donner un chèque en blanc, ce qui n'est pas envisageable.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Ich bedanke mich auch bei den Grossrätinnen und Grossräten für dieses Mandat, das wir nicht nur aufmerksam gelesen haben - Ideen davon, Sie haben es gesagt, sind natürlich auch in den Wiederankurbelungsplan eingeflossen. Ich verweise auch auf den Verpflichtungskredit für die Umsetzung des Aktionsplans

und der Instrumente gemäss der Strategie Nachhaltige Entwicklung des Kantons Freiburg. Diesen werden sie in Bälde in diesem Gremium beraten können.

Der letzte Punkt ist, dass auch der Klimaplan noch diese Woche in die Vernehmlassung geschickt werden wird.

Le Conseil d'Etat vous propose le fractionnement du présent mandat. Il propose donc son acceptation partielle sur le principe de l'élaboration d'un plan de relance cantonal. Il vous propose cependant le refus du montant de l'enveloppe proposé par les auteurs et il pense qu'il va donner suite directe par l'intermédiaire du projet que vous avez validé hier.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 93.*

> Au vote, la partie relative à l'acceptation du principe de l'élaboration d'un plan de relance cantonal est acceptée par 90 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François

(VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 90.*

*Ont voté non:*

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP). *Total: 3.*

> Au vote, la partie relative au montant de l'enveloppe proposée par les auteurs est refusée par 67 voix contre 12. Il y a 14 abstentions.

*Ont voté oui:*

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 12.*

*Ont voté non:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 67.*

*Se sont abstenus:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total: 14.*

> Le Conseil d'Etat considérant que le décret 2020-DEE-14 (Plan de relance de l'économie fribourgeoise) constitue une suite directe à ce mandat, cet objet est ainsi liquidé.

---

**Loi 2020-DFIN-49****Approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19**

---

Rapporteur-e:	<b>Brodard Claude</b> (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Godel Georges, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>01.09.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3546)
Préavis de la commission:	<b>02.10.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3573)

---

**Entrée en matière**

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Nos discussions vont désormais porter sur la validation de la gestion de la crise sanitaire liée à la propagation du COVID, gestion menée par le Conseil d'Etat. Le message présente les mesures urgentes à adopter.

Le 9 juin 2020, le Conseil d'Etat a fixé à la date du 19 juin 2020 la levée de la situation extraordinaire cantonale que notre exécutif avait décrété le 13 mars 2020. Les mesures adoptées durant la période de crise peuvent et doivent être approuvées sous peine de perdre leur validité au terme des délais prévus par la Constitution cantonale.

A compter du 13 mars 2020, le Conseil d'Etat a adopté plusieurs ordonnances et arrêtés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Certaines ordonnances ressortent du domaine de compétences du Conseil d'Etat. Elles sont indiquées pour information mais nous ne serions pas tenus de les approuver. Il y a les ordonnances déjà échues ou abrogées. Elles sont englobées dans l'article 1. Il y a les ordonnances du domaine de compétence du Grand Conseil et dont la mise en œuvre ne dépasse pas une année. Celles-ci nécessitent une approbation générale prévue également à l'article 1. Enfin, il y a les ordonnances de notre domaine de compétence mais dont la mise en œuvre dépassera une année. Ces mesures de soutien à l'économie dans le cadre des mesures urgentes concernent la culture, le tourisme, l'aide aux baux commerciaux, le coaching d'entreprise, les médias, l'économie locale et l'orientation professionnelle. On peut encore relever un soutien à la fiscalité et en faveur des personnes précarisées.

Le coût de ces mesures est réparti comme suit:

- > Coût brut des nouvelles mesures: 55,3 millions
- > Coût de l'organe cantonal de conduite et de la *task force* de la Direction de la santé: 18,3 millions
- > Réduction de revenus fiscaux: 4,9 millions

Soit un total de 78,5 millions de francs.

La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 2 octobre pour l'examen de la présente loi. La Commission n'a pas remis en question la nécessité de légiférer encore cette année en la matière. Notre Commission est favorable à l'approbation des mesures prises par le Conseil d'Etat pour surmonter les conséquences engendrées par la pandémie sur notre société. Nos discussions ont surtout porté sur la nécessité de maintenir une liberté d'action pour faire face aux multiples cas de rigueur. Je ne vous apprends rien en relevant que de nombreux secteurs économiques souffrent encore de façon très importante. Au sein de notre Commission, toutes et tous reconnaissent la nécessité de soutenir les cas de rigueur. Par contre, les critères d'aide et l'enveloppe globale ont fait l'objet d'amendements divers. J'y reviendrai à la lecture de l'article 6.

La Commission demande au Conseil d'Etat que celui-ci informe le parlement de l'abrogation des ordonnances de façon régulière, par exemple dans les rapports d'activité.

En ma qualité de président de la Commission des finances et de gestion, je souhaite que notre Commission obtienne des chiffres détaillés de l'ensemble des mesures et des cas de rigueur de façon périodique et régulière.

Au nom de la Commission, je vous invite à accepter l'entrée en matière et à voter le projet bis.

Je profite de cette tribune pour remercier encore une fois l'ensemble des personnes qui ont oeuvré sans relâche pendant cette période de pandémie sans précédent et si particulière. Remerciements non seulement aux dirigeants de l'Etat mais aussi à l'ensemble de ces personnes que l'on appelle parfois petites mains, qui ont tant donné pour soigner, rassurer, et entourer la population fribourgeoise.

**Godel Georges, Directeur des finances.** En juin dernier, sur la base du rapport 2020 GC-98, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil le contexte général de la crise sanitaire lié à l'épidémie COVID-19 et la chronologie des mesures qu'il a

adopté pour y faire face. Dans le prolongement de ces considérations, le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui a pour objet la validation formelle de la gestion de la crise du COVID-19 par le Conseil d'Etat. Il récapitule les mesures urgentes qu'il a adoptées pour faire face à cette crise sous forme d'ordonnances essentiellement et propose au Grand Conseil de les approuver. Les mesures urgentes ont été décidées en conformité avec l'article 117 de la Constitution cantonale qui stipule que dans les circonstances extraordinaires, le Conseil d'Etat prend les mesures nécessaires pour parer aux dangers sérieux, directs et imminents. Il est prévu que ces mesures cessent de produire effet une fois le danger disparu ou en l'absence d'approbation par le Grand Conseil dans le délai d'une année. La situation extraordinaire qui prévalait depuis le 13 mars ayant été levée le 19 juin, les mesures urgentes doivent maintenant être approuvées par le Grand Conseil sous peine de perdre leur validité au terme du délai qui vient d'être évoqué.

Le projet de loi a été préparé en étroite collaboration par la Direction des finances, la Direction de l'économie et le Service de législation. Au-delà de la validation de la gestion de la crise par le Conseil d'Etat, il donne l'autorisation à celui-ci de poursuivre la mise en œuvre des mesures retenues pour gérer l'épidémie de COVID-19 et de procéder aux éventuelles adaptations mineures qui s'imposeraient dans l'exécution de ces mesures. Le projet de loi fixe également les règles applicables en matière de financement. Il pose enfin les bases légales nécessaires et les limites à d'éventuelles interventions ultérieures en faveur des cas de rigueur qui seraient encore identifiés par le Conseil d'Etat.

Du point de vue financier, le projet de loi englobe les effets des mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat ainsi que les moyens qu'il a attribués par voie d'arrêtés à l'Organe cantonal de conduite, l'OCC. Les mesures urgentes représentent un engagement de 60,2 millions de francs, dont 55,3 millions d'augmentation de charges et 4,9 millions de diminution de revenus. Les moyens alloués à l'OCC et à la *task force* Direction de la santé et des affaires sociales, qui a pris le relai depuis le 1<sup>er</sup> juillet, se montent quant à eux au total de 18,3 millions de francs. Les crédits supplémentaires requis, sans tenir compte des réductions de revenus, s'élèvent à 73,6 millions de francs, donc 55,3 millions pour les charges découlant des mesures urgentes plus les 18,3 millions pour l'OCC.

Je tiens encore à rappeler, avant de débiter la discussion, que ce projet de loi n'est qu'un élément de l'arsenal de mesures proposées par le Conseil d'Etat pour aider la population et les entreprises fribourgeoises à faire face aux incidences du COVID-19. Il est complété par les projets que vous venez d'adopter hier et ce matin, le plan de relance RHT et, évidemment, les baisses fiscales diverses sur lesquelles vous aurez l'occasion de vous prononcer d'ici la fin de la semaine ou la session de novembre.

Pour terminer, je vous informe que le Conseil d'Etat accepte le montant proposé par la Commission des finances et de gestion qui passe de 5 à 15 millions.

Avec ces éléments, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter le projet de loi tel qu'il ressort des discussions de la Commission des finances et de gestion.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Der vorliegende Gesetzesentwurf dient dazu, die vom Staatsrat beschlossenen Sofortmassnahmen zur Bewältigung der Covid-19-Krise nach Artikel 117 der kantonalen Verfassung zu validieren.

Der Staatsrat sah sich richtigerweise gezwungen, Sofortmassnahmen zur Unterstützung der Freiburger Wirtschaft einzuleiten, um noch schlimmere wirtschaftliche Folgen und eine grosse Arbeitslosigkeit zu verhindern. Auch mussten dringende Sofortmassnahmen getroffen werden, um den Kulturschaffenden, dem Tourismusbereich, den Medien, der Berufsbildung usw. finanziell unter die Arme zu greifen, um die wirtschaftlichen Folgen abzufedern.

Das lokale Gewerbe wurde mit einem Betrag von 4,1 Millionen Franken unterstützt, mit dem Betreiben einer Online-Plattform wurden Beiträge an Gutscheine ausgeschüttet. Auch hat der Staatsrat mit einer Million Franken armutsgefährdete Personen unterstützt, indem er den Betrag in Form von A-fonds-perdus-Hilfe an die betreffenden Netzwerke verteilt hat.

Für die beschlossenen Sofortmassnahmen brauchte es Nachtragskredite. Durch eine entsprechende Ausgabenkürzung sollten diese kompensiert werden, was aber leider nicht möglich ist, deshalb wird die Kompensation durch Einnahmen im Jahr 2020 vorgenommen.

Was die Cas de rigueur, die Härtefälle betrifft, wird die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei zustimmen und den Betrag um 10 Millionen Franken auf 15 Millionen Franken erhöhen, dies bei Artikel 6. Trotzdem möchte ich gerne die Kriterien und die Definition für Härtefälle kennen und wissen, ob sich die kantonalen Kriterien an die Bundesverordnung anlehnen oder ob sie Abweichungen vorsehen.

Aus diesem Grund wird die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei den Änderungsanträgen von Grossrat Moussa und Grossrat Peiry bei Artikel 6 und 7 zustimmen, um auch die steuerlichen Hintergründe eines Unternehmens zu kennen. Auch ist bei diesen Härtefällen wichtig, dass rasch gehandelt werden kann und dass nicht zu hohe bürokratische Barrieren gestellt werden.

Mit diesen Bemerkungen tritt die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei auf den vorliegenden Gesetzesentwurf ein.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Der Gesetzesentwurf, den wir vor uns haben, beinhaltet zwei Teile, im ersten Teil die Genehmigung der vom Staatsrat beschlossenen Sofortmassnahmen im Umfang von 73,6 Millionen Franken. Dieser Teil ist in der Fraktion der Christlich-demokratischen Partei völlig unbestritten. Es war für den Staatsrat keine einfache Sache, diese Massnahmen zu bestimmen und zu definieren. Es ging ja in erster Linie darum, dort zu unterstützen, wo in der Gesellschaft und in der Wirtschaft wirklich dringend Hilfe benötigt wurde, um ein Überleben in gefährdeten Bereichen sicherzustellen.

Wir stellen heute fest, ohne in die Details zu gehen, dass wir sämtliche getroffenen Massnahmen, die ja zu einem grossen Teil noch aktiv sind, unterstützen und diesem ersten Teil klar zustimmen werden.

Der zweite Teil in diesem Gesetzesentwurf betrifft im Artikel 6 die sogenannten Härtefälle. Wir haben dieses Wort bereits gestern in der Debatte um den Plan de relance einige Male gehört. Die vorbereitende Kommission empfiehlt, den dafür vorgesehenen Betrag von ursprünglich 5 Millionen Franken auf 15 Millionen Franken zu erhöhen. Wir werden in unserer Fraktion dieser Erhöhung weiterhin zustimmen, obwohl gesagt werden muss, dass in der gestrigen Debatte um den Plan de relance entgegen den Anträgen des Staatsrates und der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission einige Bereiche doch stark aufgeblasen wurden, unter anderem auch mit zusätzlichen 3 Millionen Franken für die Gastronomie.

Damit wir uns richtig verstehen: Weder ich persönlich noch unsere Fraktion hat nichts übrig für die Gastronomie - ganz im Gegenteil, wir wissen, dass dort ein grosser Leidensdruck da ist. Ich möchte hier aber erwähnen, dass in der Diskussion um eine Erhöhung auf 15 Millionen Franken für diese Härtefälle in der Kommission immer die Gastronomie als eine der voraussichtlichen Branchen, die es da zu berücksichtigen gäbe, als Argument erwähnt wurde. Nun haben Sie 3 Millionen Franken im Plan de relance, man könnte heute also in die Versuchung kommen zu sagen: Wir könnten nun dort etwas nach unten gehen.

Das will unsere Fraktion aber nicht. Wir wissen alle, dass die Krise noch nicht ausgestanden ist und dass wir weiterhin trotz Sofortmassnahmen und Wiederankurbelungsplan Mittel zur Verfügung haben müssen, damit wir schnell reagieren können, wenn gewisse Wirtschaftsbranchen diese nötig haben.

Wir haben im Rahmen der Härtefälle andere Bereiche immer erwähnt, Car- und Busunternehmen, Reisebüros, Eventbranche usw. Es geht nun darum, dass das Vertrauen dem Staatsrat gegeben werden soll, diese Härtefälle zu definieren, mit einigen Zusätzen vielleicht noch.

Wir werden heute einstimmig auf diese Vorlage eintreten und das Projet bis der Kommission unterstützen. Es werden noch zusätzliche Anträge eingereicht - es wurde vom Amendement Moussa/Peiry gesprochen -, zu denen ich dann bei Artikel 6 Stellung nehmen werde.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de l'ensemble des mesures prises par le Conseil d'Etat pour surmonter les effets de l'épidémie COVID-19. Evidemment, dans un souci d'unité de responsabilité des pouvoirs publics face à une pandémie sans commune mesure depuis la grippe espagnole au lendemain de la Première Guerre mondiale, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité l'ensemble des ordonnances prises par le Conseil d'Etat en situation extraordinaire.

La discussion va probablement porter sur le fameux article 6 traitant des cas de rigueur. Je peux déjà vous dire que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera la version bis de la Commission des finances et de gestion, donc qui porte le montant des cas de rigueur à 15 millions, et je rejoins les propos de notre collègue Bruno Boschung, à savoir que les montants des crédits supplémentaires qui ont été alloués hier par le Grand Conseil risquent de manquer dans les cas de rigueur. A cela, il est vrai également que les entreprises qui auront été servies dans le plan de relance ne pourront pas se prévaloir des montants qui figureront dans ce décret au titre des cas de rigueur. Nous soutenons donc le montant de 15 millions.

On estime notamment qu'il est nécessaire de prévoir des cauteles supplémentaires afin de s'assurer que ces montants au titre de cas de rigueur profitent véritablement à celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi, avec mon collègue Elias Moussa, nous déposerons un amendement à l'article 6, par lequel nous demandons au Conseil d'Etat de tenir compte également de la situation fiscale et, par là même, patrimoniale des ayants-droit économiques bénéficiant des mesures. Pourquoi? On veut éviter que des contribuables fribourgeois financent des mesures en faveur d'ayants-droit économiques qui eux disposeraient de moyens illimités, voire des ayants-droit économiques qui ne sont peut-être pas forcément domiciliés dans le canton de Fribourg. Beaucoup de nos concitoyens fribourgeois souffrent de cette épidémie et nous devons nous assurer que les moyens que nous mettons en œuvre atteignent véritablement leur cible. Cela renforce aussi la crédibilité des mesures que nous prenons.

En outre, dans un souci de transparence, nous déposerons également un second amendement à l'article 7, par lequel nous demandons que le Conseil d'Etat informe régulièrement la Commission des finances et de gestion des mesures prises dans les cas de rigueur. Il ne s'agit ici aucunement d'une mesure de défiance à l'égard du Conseil d'Etat. Bien au contraire, le

Conseil d'Etat a toute notre confiance dans les mesures qu'il prendra à cet effet, mais il s'agit aussi d'assurer à la Commission des finances et de gestion son rôle de pouvoir législatif et par la même son rôle de haute surveillance sur des dépenses qui ne seront pas négligeables.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte ce décret dans sa version bis et vous demande d'accepter les amendements que nous déposerons aux articles 6 et 7.

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC).** Notre groupe Vert Centre Gauche a parcouru avec intérêt l'ensemble des articles de cette loi nécessaire, donnant le feu vert aux mesures urgentes que notre exécutif cantonal a rapidement mis sur pied face à l'urgence de la situation.

Vieux réflexe militaire: observation, réflexion, action. Une décision et une attitude quasi militaire, mais dans cet ordre d'idée et à titre personnel je remercie le Conseil d'Etat pour sa démarche.

L'article 2 met en exergue avec détails les ordonnances qui précisent de manière ciblée les différents domaines concernés. Au cas où les mesures mises en œuvre ne suffiraient pas à atténuer les effets négatifs de cette crise, le Grand Conseil serait à nouveau sollicité. Dans cet ordre d'idée et à nouveau à titre personnel, je souhaiterais que notre législatif prenne de la hauteur en visant prioritairement l'intérêt général de la population fribourgeoise en dehors de tout calcul politico-électoral. Je me permets donc dans le cas présent de rêver en plein jour.

Notre groupe parlementaire salue les décisions de la Commission des finances et de gestion de fixer à 15 millions le montant total concernant les mesures complémentaires relatives aux cas de rigueur et soutiendra le projet bis de la Commission. Notre groupe Vert Centre Gauche sera attentif aux différents rapports qui nous seront fournis suite aux décisions prises dans ce cadre particulier, et spécialement ceux transmis à la Commission des finances et de gestion.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe entre en matière et soutiendra cette loi.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a examiné le projet de loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat et la majorité soutiendra la version bis de la Commission avec le montant de 15 millions pour les cas de rigueur, ainsi que les amendements déposés par nos collègues Peiry et Moussa aux articles 6 et 7 qui prévoient des mesures de contrôle afin d'éviter également les abus.

Le Grand Conseil est appelé à prouver les différentes mesures urgentes adoptées par le Conseil d'Etat pour faire face à la crise pendant la situation extraordinaire au niveau cantonal, soit du 13 mars au 19 juin dernier, faute de quoi ces mesures pourraient perdre leur validité.

Avec un peu de recul, il convient de saluer la réaction rapide du Conseil d'Etat qui n'a pas tardé à décider vu que le 18 mars déjà il débloquent une première enveloppe de 50 millions pour des mesures destinées à soutenir l'économie, puis le 5 juin un deuxième paquet de mesures d'urgence doté de 9,5 millions, auxquels s'ajoutent encore 18,3 millions pour l'Organe de conduite cantonale et la *task force* de la DSAS.

Nous devons donc maintenant d'une part approuver a posteriori les mesures urgentes prises entre mars et juin par le Conseil d'Etat et d'autre part nous prononcer sur l'avenir en décidant quel montant nous réservons pour les cas de rigueur. Ce montant doit être à disposition du Conseil d'Etat pour traiter les demandes futures et actuelles car il y a en a déjà, mais les futures ne sont hélas pas toutes connues car elles vont fortement dépendre de l'évolution de la crise économique que nous vivons. Concernant ce dernier point, le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé des mesures qu'il envisage pour venir en aide aux secteurs qui souffrent particulièrement car il est dans l'attente de décisions fédérales. En fonction de la situation actuelle, les secteurs les plus touchés selon la Confédération sont les secteurs de l'événementiel, les forains, les prestataires des secteurs des voyages et les entreprises touristiques. Sur la base de cette liste, il est tout à fait possible que les secteurs les plus touchés dans l'économie fribourgeoise ne figurent pas dans la liste de la Confédération. Dans ce cas-là, le Conseil d'Etat doit avoir un moyen d'agir rapidement car il ne peut pas se permettre de revenir à chaque session devant le Grand Conseil, étant donné que le processus politique prend beaucoup de temps, ce qui est incompatible avec l'urgence des cas à traiter.

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Nous devons donc faire confiance au Conseil d'Etat. Dans ce sens, l'article 6 propose de réaffecter une partie des aides d'urgence non utilisées pour soutenir ces cas de rigueur avec un montant à disposition du Conseil d'Etat. Tenant compte que sur l'enveloppe de 60 millions de francs destinés aux mesures urgentes seulement un peu plus du tiers a été versé au 25 septembre, la Commission a fixé une limite maximale à 15 millions pour les cas de rigueur. Ce chiffre ne tombe pas du ciel. Il correspond aux 15 millions qui n'ont pas été utilisés pour la mesure des baux à loyer. Ce montant doit servir au Conseil d'Etat pour couvrir le financement des cas de rigueur pour certains secteurs désignés à l'article 12 de la loi COVID au niveau fédéral, une partie étant prise en charge par la Confédération, et parallèlement, la crise n'étant malheureusement de loin pas finie et tous les cas d'urgence n'étant pas connus, le Conseil d'Etat doit disposer d'une marge de manœuvre pour intervenir dans des secteurs particulièrement touchés qui ne rempliraient pas les conditions de l'aide fédérale ou pour d'autres secteurs que ceux de la Confédération.

Malgré le manque de visibilité auquel le Conseil d'Etat doit faire face, il doit pouvoir agir pour éviter les faillites et les licenciements. Cette enveloppe est une enveloppe maximale, et je fais personnellement confiance à la légendaire rigueur que le Conseil d'Etat s'applique à respecter pour la gestion des deniers publics. Dans ce sens, nous vous proposons d'accepter le projet bis de la commission, car nous sommes dans une situation critique pour certains secteurs particulièrement vulnérables, et à ce stade nous ne savons pas quelle sera l'évolution de la situation.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'ensemble des intervenants admet que les mesures prises par le Conseil d'Etat au début de la crise ont été salutaires et, de bonne guerre, je me rallie à ces prises de position. On ressent très bien que les débats vont surtout se faire au niveau de l'article 6 sur les cas de rigueur. A priori, un montant maximum à 15 millions se dessine, mais vu l'expérience d'hier, je suis toujours très prudent. On arrivera peut-être à 25 en fin de journée! A suivre.

Je m'exprimerai personnellement sur l'article 6 lors de la lecture et je verrai au niveau des autres amendements qui sont annoncés ce matin.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi également de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus pour entrer en matière sur ce projet avec quelques questions, notamment de la part de la députée Ursula Krattinger qui se demandait quels sont les critères d'attribution. Le Conseil d'Etat n'a pas eu encore de discussion sur les critères qu'il va élaborer. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que nous examinons ceci en collaboration avec la Confédération. Une collaboratrice de la Direction de l'économie et de l'emploi participe aux discussions avec la Confédération. Comme certains d'entre vous l'ont dit, notamment M<sup>me</sup> la Députée Nadine Gobet, on doit garder aussi une possibilité d'intervenir indépendamment des critères de la Confédération. Je crois que c'est important. Cela a bien été dit, il y a peut-être des choses qui sont fribourgeoises mais pas nécessairement au niveau fédéral.

Ce qui me paraît aussi important, c'est que l'aide aux cas de rigueur est pensée comme une aide au cas par cas. Il ne s'agit pas d'une aide de type arrosoir. C'est important de le dire. On ne va pas commencer à prendre ces 15 millions – on verra à la fin de la discussion si quelqu'un va proposer de diminuer en fonction des discussions de hier – et les distribuer à l'ensemble des personnes concernées sans analyse. Je crois qu'un travail sérieux doit être fait par le gouvernement pour atteindre la cible qui est fixée.

M<sup>me</sup> la Députée Nadine Gobet a parlé de la légendaire rigueur du Conseil d'Etat au niveau budgétaire. J'avais pensé que cette légendaire rigueur serait transmise aux députés. Je n'ai pas constaté que c'était le cas pour l'instant. Cela viendra peut-être.

En ce qui concerne les amendements cités par M. le Député Peiry, j'aurai l'occasion de m'expliquer et de donner la position du gouvernement lorsqu'on en parlera à l'article 6.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

I. Acte principal : Loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

### *Art. 1*

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'article 1 demande l'approbation des mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat pour lutter contre l'épidémie.

> Adopté.

### *Art. 2*

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'article 2 précise les ordonnances existantes qui pourraient se poursuivre en cas de nécessité. L'alinéa 2 précise la date du 31 décembre 2035 pour l'échéance finale de ces ordonnances.

> Adopté.

### *Art. 3*

> Adopté.

### *Art. 4*

> Adopté.

### *Art. 5*

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'article 5 précise les coûts bruts des mesures urgentes, y compris ceux de l'Organe cantonal de conduite et de la *task force* DSAS. Non compris dans cette somme de 73,6 millions, la diminution des recettes fiscales, donc la renonciation aux intérêts sur acomptes.

> Adopté.

*Art. 6 al. 1*

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** L'article 6 parle des cas de rigueur. Il a été en Commission largement discuté et il est modifié comme suit: à l'alinéa 1, la commission se rallie à l'unanimité aux principes de reconnaissance des cas de rigueur, par exemple dans l'événementiel, les voyages, le tourisme d'hébergement. Pour ne pas compromettre les fonds existants dans le cadre d'ordonnances ou d'arrêtés non abrogés, notre commission autorise le Conseil d'Etat à utiliser des fonds encore disponibles provenant de mesures abrogés. C'est le cas par exemple de la mesure des baux commerciaux qui n'est plus ouverte actuellement. Il vous recommande donc de soutenir l'article 6 alinéa 1 dans la version bis de la commission.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 6 al. 2*

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** La commission soutient qu'il appartient à notre exécutif de définir les cas de rigueur et les critères. La Commission n'a pas voulu que les critères et les secteurs d'activité pris en considération se calquent sur ceux de la Confédération. Il propose donc l'ajout suivant "en tenant compte des réalités économiques du canton" en fin de phrase.

Je le lis: "Le Conseil d'Etat définit les cas de rigueur en tenant compte des réalités économiques du canton." Ceci pour tenir compte de la diversité économique de notre beau canton de Fribourg

**Godel Georges, Directeur des finances.** Cet ajout est parfaitement logique et le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Notre collègue Peiry a déjà expliqué lors de l'entrée en matière les motivations et le raisonnement qui nous ont poussé à déposer après les travaux de la Commission des finances et de gestion l'amendement que je vous lis: "Le Conseil d'Etat définit les cas de rigueur en tenant notamment compte des réalités économiques du canton et de la situation fiscale des ayants-droit économiques bénéficiaires des mesures. Le soutien n'est accordé que si les entreprises étaient rentables ou viables avant le début de la crise du COVID-19".

Je ne vais évidemment pas redire ce que notre collègue Peiry a déjà dit. Peut-être sur l'ajout du "notamment", petit mot que tout juriste adore. Cela fait que ce n'est pas une liste exhaustive qui permet justement au Conseil d'Etat de fixer tous les autres critères qu'il pensera nécessaire pour affiner la définition des cas de rigueur.

Pour la deuxième phrase, c'est une reprise telle quelle de l'article 12 de la loi fédérale COVID qui n'était pas combattue lors des débats de la Commission des finances et de gestion et qui permet d'exclure par le biais d'une aide de cas de rigueur des entreprises qui, indépendamment de la situation COVID-19, étaient déjà dans une mauvaise situation financière ou économique et d'éviter qu'ils viennent puiser dans ce fonds de cas de rigueur. Ces cas de rigueur sont vraiment là pour aider celles et ceux qui ont souffert du COVID.

Im Namen von Herrn Peiry und mir bitte ich Sie, diesen Antrag zu unterstützen - das wird auch die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei tun.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Notre collègue Elias Moussa a présenté notre amendement de manière complète.

Juste une petite précision concernant les ayants-droit économiques bénéficiaires de mesures: au terme de la première phrase de l'alinéa 2, c'est ce que je disais lors des débats d'entrée en matière, le but étant de tenir compte de la situation patrimoniale des ayants-droit économiques, qu'il soit clair que lorsque l'on parle des ayants-droit économiques, on parle des actionnaires dans une société anonyme ou des associés dans une société à responsabilité limitée. On veut éviter que des personnes disposant de moyens illimités puissent rentrer dans ces cas de rigueur, qui ne doivent pas manquer leur cible.

C'est pourquoi je vous invite également à accepter notre amendement.

**Boschung Bruno (PDC/CVP, SE).** Zum Änderungsantrag der Kollegen Peiry und Moussa: Ich muss sagen, ich bin zwar Fraktionssprecher, kann hier aber nicht im Namen der ganzen Fraktion sprechen, weil wir diesen Antrag nicht im Detail angeschaut haben. Wir konnten in der Fraktion allerdings im Vorfeld bereits ein erstes Amendement von Kollege Peiry besprechen, das in etwa in die gleiche Richtung ging.

Ich persönlich möchte diesen Antrag eigentlich unterstützen, weil wir klar von Härtefällen sprechen, Cas de rigueur. Wenn wir von Härtefällen sprechen, dann haben wir auch die Pflicht, in der Beurteilung der eingehenden Anliegen oder Anträge eine gewisse Härte und Konsequenz an den Tag zu legen, um zu bestimmen, wem wir in Zukunft etwas geben können und wollen.

Hier ist unter diesem Titel "Härtefälle - Cas de rigueur" definitiv fertig mit dem Giesskannenprinzip. Das hatten wir gestern noch, heute ist fertig damit.

Aujourd'hui, c'est fini avec le principe d'arrosoir dans les cas de rigueur.

Ich persönlich möchte diesen Antrag unterstützen, um noch tiefer zu gehen, damit der Staatsrat wirklich die Möglichkeit hat, mit einer gewissen Härte, mit einer gewissen Tiefe diese Anträge zu prüfen.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Je vais prendre une position pour commencer au niveau de la Commission des finances et de gestion. C'est vrai que l'on a parlé de la problématique d'aider les sociétés qui de toute façon n'auraient pas été viables, crise COVID ou pas. C'est un mauvais investissement. C'est juste retarder probablement une faillite future. En ce sens, la dernière phrase – le soutien n'est accordé que pour les entreprises qui étaient rentables ou viables avant –, même si cela n'a pas été déposé formellement par la commission, je pense que cela rentre dans l'esprit qui prédominait au niveau de la Commission des finances et de gestion.

A titre personnel, j'ai un petit peu peur pour l'examen de la situation fiscale des ayants-droit économiques bénéficiaires des mesures. Je relève aussi que M. le Député Peiry avait dit qu'on n'aimerait peut-être pas aider les sociétés pour lesquelles les ayants-droit et actionnaires ou associés sont hors canton. Cela est aussi délicat parce que vous pouvez très bien avoir des entreprises qui sont détenues par des actionnaires vaudois ou bernois, mais dont l'entreprise est à Fribourg et qui procure des emplois fribourgeois. Ce serait à mon avis probablement une erreur d'être trop restrictif à partir de cela.

Autre élément: j'ai peur du monstre bureaucratique. On devrait aller rechercher les actionnaires, qui ne sont peut-être pas tous Fribourgeois, qui sont pour certains peut-être anonymes. Comment interprétez-vous un avis de taxation d'une personne? Vous pouvez avoir un avis de taxation d'une personne physique qui a une fortune imposable uniquement en raison de la valeur fiscale des titres – on va en débattre vendredi – mais qui n'a autrement pas 5 centimes. Cela devient très subjectif et j'ai un petit peu peur. Je préférerais dire que le Conseil d'Etat définit des critères objectifs au niveau de la société bénéficiaire qui est elle-même touchée par les cas de rigueur, mais aller au-delà, je suis très mitigé. Cela me fait un peu peur. A titre personnel, je ne vais pas le soutenir mais je comprends l'approche derrière, que l'on doit être rigoureux. Je comprends qu'on ne doit pas aider les entreprises qui de toute façon n'auraient pas été rentables avant. Aller au-delà et rechercher les actionnaires et les bénéficiaires, cela va pour moi un peu trop loin.

**Godel Georges, Directeur des finances.** M. le Député Peiry m'a transmis lundi son projet d'amendement, par conséquent j'ai eu l'occasion de le transmettre à mes collègues du Conseil d'Etat. Nous étions plutôt d'avis qu'il fallait le refuser car compliqué dans la mise en œuvre. On se disait plutôt que le Conseil d'Etat devrait fixer les critères en privilégiant que les cas de rigueur doivent être en lien avec un incapacité durable pour les entreprises d'exercer leurs activités à cause du COVID, et notamment en raison des mesures de restriction sanitaire. Les entreprises doivent accuser des pertes substantielles en comparaison des années précédentes et devront fournir la preuve qu'elles étaient saines avant la crise. Cela a été dit aussi par certaines ou certains d'entre vous.

L'aide aux cas de rigueur, je l'ai dit tout à l'heure, est pensée comme une aide au cas par cas. Il ne s'agit pas d'une aide de type arrosoir. Or, l'amendement qui est déposé, qui a été modifié, qui dit que le Conseil d'Etat définit les cas de rigueur "en tenant notamment compte des réalités économiques", cela change un peu la donne. Je crois que c'est le député Moussa qui l'a cité. Si j'ai bien compris votre intention, le Conseil d'Etat pourrait prendre ces éléments en compte, mais ce n'est pas une obligation. Si c'est dans cet esprit, je ne peux pas me prononcer au nom du Conseil d'Etat puisqu'il n'a pas eu cette évolution de l'amendement. J'ai bien compris aussi les propos du président de la Commission et ses réticences, et à titre personnel, dans l'esprit qu'il est déposé tel qu'il a été expliqué par M. le Député Moussa, je pourrais le soutenir. Je dis bien à titre personnel puisque le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé.

> Au vote, la proposition des députés Moussa et Peiry est acceptée par 92 voix contre 6. Il y a 2 abstentions .

*Ont voté en faveur de la proposition Moussa/Peiry:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/

CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 92.*

*Ont voté contre:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 6.*

*Se sont abstenus:*

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Adopté selon la proposition des députés Moussa et Peiry

*Art. 6 al. 3*

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** J'espère que je serai plus convaincant pour l'alinéa 3...

Le montant maximum figurant dans la loi a été jugé beaucoup trop bas par la commission, car les secteurs touchés sont nombreux et les dégâts importants. La commission a toutefois voulu fixé un plafond de 15 millions.

La Commission des finances et de gestion estime que ces 15 millions seront disponibles, car certaines mesures ne seront pas totalement utilisées, particulièrement celle des baux à loyer où les demandes ont été plus faibles qu'attendu. La Commission des finances et de gestion vous propose de valider cette proposition et de porter le montant de l'aide de 5 à 15 millions.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 6 al. 4 (nouveau)*

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** A cet alinéa, comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, on vous propose l'amendement suivant: "Le Conseil d'Etat informe régulièrement la Commission des finances et de gestion sur les mesures complémentaires pour les cas de rigueur".

Cela permettrait aussi à la Commission des finances et de gestion d'exercer son rôle de haute surveillance sur ces dépenses.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Il est vrai qu'une des attributions de la Commission des finances et de gestion est la haute surveillance de l'administration, des institutions fribourgeoises et des finances. Cette question est venue lors de nos délibérations, où l'on avait proposé qu'un élément ressorte des rapports d'activité. Ici, cet amendement va un petit peu plus loin. Je peux m'y rallier. Il y aura de toute façon d'innombrables contrôles entre l'administration. Un de plus ne va pas gêner.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition.

> La Commission se rallie à la proposition des députés Moussa et Peiry.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition des députés Moussa et Peiry.

> Adopté selon la proposition des députés Moussa et Peiry.

*Art. 7*

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Je n'avais aucun commentaire sur l'article actuel 7.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). On vous propose, avec notre collègue Elias Moussa, de modifier l'article 7. C'est un article technique et pour être tout à fait transparent avec vous, qui a été rédigé en collaboration avec la Direction des finances. Pourquoi? Parce que vous venez d'accepter – et je vous en remercie – à l'article 6, de tenir compte notamment de la situation fiscale des ayants-droit économiques, et le but de cet article 7 est de permettre finalement non pas la levée du secret bancaire mais d'éviter aux services de l'Etat d'être en porte-à-faux avec la loi sur la protection des données.

J'aimerais quand même rappeler que tout à l'heure, peut-être que certains d'entre vous ne se sont pas rendus compte, on a traité de la loi sur les RHT au niveau des APG. Il y a, dans les annexes que les demandeurs devront signer, la levée du secret fiscal et du secret bancaire. Personnellement, c'est la première fois que je vois qu'il y a la levée du secret bancaire dans ces dispositions. On ne va là pas aussi loin, mais c'est un article technique qui permet aux personnes qui seront chargées de répondre à ces demandes pour les cas de rigueur de demander ces fameux renseignements au SCC, le Service cantonal des contributions.

C'est pour cela que je vous en donne lecture de manière intégrale: "Le personnel chargé de mettre en œuvre l'article 6 peut demander des renseignements fiscaux au SCC portant sur les contribuables qui effectuent des demandes d'aides complémentaires au titre de cas de rigueur ainsi que sur leurs ayants-droit économiques. Ce personnel est compétent pour déterminer les ayants-droit économiques et décider des dossiers fiscaux pour lesquels des renseignements peuvent être demandés. Il peut transmettre des informations au SCC à des fins de vérifications. Le SCC peut utiliser les informations reçues pour ses propres travaux de taxation et d'investigations". Si vous acceptez cet article 7, l'actuel article 7 deviendrait de facto l'article 8 dans le décret.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). On va soutenir cet amendement parce que je pense qu'on doit être cohérents. Tout à l'heure, on a voté dans les APG et RHT que, pour des montants de 5200 francs, on lève le secret bancaire et le secret fiscal. Ici, ce sont des mesures pour les cas de rigueur pour des montants de 15 millions au total. Je pense qu'on doit appliquer un minimum de mêmes conditions dans le cas présent.

Le groupe libéral-radical soutiendra cet amendement par souci de cohérence.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Je rejoins un petit peu les propos de M<sup>me</sup> Nadine Gobet, peut-être pas par rapport à la loi précédente, mais par rapport à l'amendement des députés Moussa et Peiry de l'article 6. Si on veut être cohérents, on doit donner les moyens de faire les contrôles pour les cas de rigueur. Je pensais que de toute façon il y aurait eu des directives, voire une ordonnance d'application, au niveau du Conseil d'Etat qui réglaient cela sans forcément que ce soit dans la loi. C'est dans la loi, je peux vivre avec.

La Commission des finances et de gestion ne s'est pas penchée sur la question, je ne peux pas me prononcer pour elle. J'insiste juste sur les propos que j'ai tenu tout à l'heure: je n'aimerais pas qu'une entreprise fribourgeoise qui crée des emplois et qui emploie des gens dans le canton de Fribourg se voit péjorée parce que l'actionnariat est d'un autre canton. Je crois que là on raterait probablement le tir.

Pour terminer, je soutiendrai à titre personnel cet amendement.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Tout d'abord, à titre préliminaire, j'ai cru comprendre que certains députés ont parlé de secret bancaire. On parle de secret fiscal, notamment ce qui a été décidé tout à l'heure dans le projet RHT présenté par notre collègue Directeur de l'économie.

En ce qui concerne cet amendement, il faut bien reconnaître que c'est assez logique par rapport à l'amendement que vous avez décidé d'approuver tout à l'heure. Je dois vous dire que le Conseil d'Etat n'a pas été consulté donc je ne peux pas l'accepter au nom du Conseil d'Etat. A titre personnel, cela me paraît logique, comme l'a d'ailleurs évoqué le président de la commission parlementaire.

> Au vote, la proposition des députés Moussa et Peiry est acceptée par 96 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition Moussa/Peiry:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-

Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 96.*

*Se sont abstenus:*

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 3.*

> Adopté selon la proposition des députés Moussa et Peiry.

*Art. 8*

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adoptées.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture**

I. Acte principal : Loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

*Art. 1 à 8*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

## Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### *Ont voté oui:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 98.*

**Motion 2019-GC-167****Bilinguisme par-devant le Tribunal cantonal et les autres autorités cantonales**


---

Auteur-s:	<b>Kubski Grégoire</b> (PS/SP, GR) <b>Mauron Pierre</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Dépôt:	<b>17.10.2019</b> (BGC octobre 2019, p. 2992)
Développement:	<b>17.10.2019</b> (BGC octobre 2019, p. 2992)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>03.03.2020</b> (BGC mai 2020, p. 783)

---

**Prise en considération**

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Es gibt in unserer Freiburger Verfassung einen Artikel 17. Dieser Artikel 17 Abs. 2 sieht vor: Wer sich an eine für den ganzen Kanton zuständige Behörde wendet, kann dies in der Amtssprache seiner Wahl tun. Leider wurde diese gesetzliche Bestimmung 16 Jahre lang nicht umgesetzt.

Cette disposition est donc restée lettre morte et le Tribunal fédéral nous a tapé sur les doigts une première fois en 2010 dans le cadre d'une procédure administrative et depuis rien n'avait bougé. Le Tribunal fédéral nous a tapé une seconde fois sur les doigts en 2019 dans le cadre d'une procédure civile cette fois-ci. C'est donc à la suite de cet arrêt que nous avons déposé notre motion et cette motion vise à intégrer le bilinguisme effectivement auprès de toutes les autorités cantonales dont la compétence s'étend à l'ensemble du canton. La Constituante fribourgeoise avait clairement exprimé sa volonté d'ériger le libre choix de la langue officielle dans les rapports avec les autorités cantonales en question en un principe général et indifférencié et non pas en un principe à géométrie variable. Aucun intérêt public ne justifie dès lors l'interdiction au justiciable de l'utilisation de la langue maternelle, notamment devant le Tribunal cantonal, qui plus est dans un canton que l'on estime bilingue. Il faudra bien entendu veiller à ce que les autorités touchées soient dotées d'un personnel suffisant, mais c'est le prix du bilinguisme. Je crois que nous pouvons faire un pas important aujourd'hui pour que dans le cadre de la Justice fribourgeoise on ait une vraie application du bilinguisme. Notre Constitution fribourgeoise est donc claire, mettons-là aujourd'hui en pratique! Je vous remercie de soutenir cette motion.

**Schneuwly André** (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün wird die Motion mit grosser Mehrheit unterstützen. Ich danke den beiden Motionären für die Eingabe und dem Staatsrat für seine Antwort mit der Empfehlung, die Motion anzunehmen.

Die Anpassung der Gesetzesartikel ist nicht nur zweckmässig, sondern auch notwendig. Die Antwort des Staatsrates ist klar: Es braucht genügend Richter, welche die Partnersprache beherrschen. Über die Chance der Zweisprachigkeit haben wir schon in der letzten Session genügend gesprochen.

Bei der Wahl von Magistraten ist in Bewerbungsgesprächen und beim Einholen von Referenzen der Teilsprachenkenntnis besondere Beachtung zu schenken. Dies ist die Aufgabe des Justizrates und wird bei der Empfehlung für die Wahl besonders erwähnt.

Wichtig ist dann aber auch, dass die Justizkommission und der Grosse Rat der Sprachenfrage genügend Beachtung geben.

**Schneuwly Achim** (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich habe Deutsch als Muttersprache et j'aime la langue française. Je parle au nom du groupe UDC.

Die Grossräte Kubski und Mauron wünschen mit ihrer Motion, dass die Parteien beim Kantonsgericht und bei anderen kantonalen Behörden die Schriftstücke in beiden Amtssprachen, also Französisch und Deutsch, einreichen können.

Meine Damen und Herren, ich bin sehr erstaunt, dass diese Möglichkeit bis zum heutigen Tag noch nicht gegeben war. Wir leben doch in Fribourg-Freiburg, einem zweisprachigen Kanton. Wenn man zu einem Gerichtsverfahren eingeladen ist, ist es schon schwierig genug, dem Verfahren in der Muttersprache zu folgen, geschweige denn in der fremden Sprache. Es ist also ein absolutes Muss, dass wir diese Gesetzesänderung schnellstens vornehmen und den Bilinguisme in unserem Kanton endlich umsetzen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diese Motion einstimmig unterstützen.

**Dorthe Sébastien** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical soutiendra cette motion. En effet, il estime que pour un canton officiellement bilingue, les autorités cantonales puissent permettre aux parties de s'exprimer dans leur langue, que ce soit le français ou l'allemand. Le groupe libéral-radical partage également les remarques soulevées par le Conseil d'Etat, notamment s'agissant du cadre précis qui devra être mis en œuvre en lien avec l'ampleur de la liberté de ces parties et, partant, de ses

conséquences potentiellement financières. Le bilinguisme peut aussi avoir un coût: traduction, interprète, logistique... Il faudra en tenir compte.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Ich verwende einmal die andere, die deutsche Sprache, um mich zu äussern. Ich spreche im Namen der Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei.

Es scheint mir ganz normal zu sein und wie Kollege Schneuwly war auch ich sehr überrascht zu merken, dass es noch nicht möglich ist, dass die Parteien die Schriftstücke und Anderes nicht in irgendeiner Freiburger Sprache, auf Deutsch oder Französisch, abgeben können. Das war für mich eine grosse, grosse Überraschung. Es scheint mir nichts anderes als normal, dass in einem Gerichtsverfahren in unserem zweisprachigen Kanton beide Sprachen gleichwertig sind und angewendet werden können oder müssen.

Die Stellungnahme hat mich sehr positiv überrascht. Allgemein gab es im ganzen Vernehmlassungsverfahren positive Äusserungen, dass sei zeitgemäss und notwendig. Ich denke, das ist genau das, was wir wollen.

Natürlich: Es geht jetzt um die Schriftstückabgabe. Man verlangt, aber auch, dass die Parteien sich mündlich in beiden Sprachen ausdrücken können, und die Protokolle müssen nachher auch in den verschiedenen Sprachen geschrieben werden.

In der Session vom September haben wir oft über die Zweisprachigkeit in unseren Schulen diskutiert. Ich denke, wir verstehen unseren Kanton genau so, dass es zweisprachig sein kann. Es gibt im Kanton Freiburg nicht nur Leute, die Deutsch sprechen und Leute, die Französisch sprechen, sondern es gibt Leute, die effektiv die Sprache des Anderen sprechen oder im Minimum passiv verstehen und es ist nur billig dass wir unseren Wählern auch systematisch alles in zwei Sprachen offerieren.

Darum ist es für mich und für die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei eine Selbstverständlichkeit. Ich denke, die Justizkommission - der Präsident ist hier anwesend - muss in Zukunft noch mehr Acht geben auf die Sprachkenntnis der Kandidaten für diese höheren Funktionen im Gerichtsverfahren.

Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei wird damit einstimmig eintreten. Ich empfehle Ihnen, das gleiche zu machen.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Vor 20 Jahren haben wir diese Verfassung erstellt. Ich war damals Präsidentin der Kommission, die für die Sprachen verantwortlich war.

Ich kann mich ganz genau an den Moment erinnern, als dieser Artikel in die Verfassung reinkam. Das ist heute sogar in einem Bundesgerichtsentscheid vermerkt, noch mit meinem Namen.

Vor ungefähr 10 Jahren haben wir ein neues Justizgesetz im Kanton Freiburg eingeführt. Und genau damals habe ich mich für das, was heute verlangt wird, eingesetzt. Ich habe aber in die Leere gesprochen. Niemand hatte damals Verständnis gehabt.

Das, was ich heute höre, erfreut mich sehr stark - das Gegenteil von damals. Damals selbst konnte selbst der Justizdirektor nicht anders, als sich der Mehrheit des Parlaments anschliessen und diesen Artikel im Justizgesetz nicht umsetzen.

Wenn ich heute höre, dass sich das ganze Parlament für diese Zweisprachigkeit einsetzt, bin ich sehr, sehr glücklich, und ich lade alle ein, dieser Änderung dieses Gesetzes zuzustimmen.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis aussi membre de la Commission de justice. Cette question qu'on a posée, cette motion du député Kubsy, a simplement pour but de mettre en œuvre la Constitution. Certaines choses ne sont pas encore mises en œuvre: on parle d'allocations famille, on parle de loi sur le logement. Il faut que cette Constitution, un jour, soit complètement exécutée – je l'espère encore de notre vivant.

Pour cette langue de procédure, elle a pour objet bien évidemment de favoriser le bilinguisme. A l'heure actuelle, il existe déjà des situations cocasses où l'on voit que des problèmes concrets peuvent être rencontrés. Vous avez, admettons, un prévenu glânois qui agresse à Romont une victime singinoise. Durant toute la procédure d'instruction du Ministère public, notre victime singinoise pourra écrire au Ministère public sans aucun problème dans sa langue maternelle. Mais lors du procès de première instance, les débats ne se feront qu'en français. A ce moment-là, au niveau de l'application, il y aura quelques barrières. Une fois l'obstacle passé, on passera au Tribunal cantonal où à nouveau chacun pourra s'exprimer dans sa langue. On voit que cette solution typiquement boîteuse doit trouver des solutions. Dans notre cas, il a fallu deux interventions du Tribunal fédéral pour corriger ceci. Nous pensons que la Direction de la justice pourrait prendre les devants et déjà agir par les leviers qui sont les siens. On parle d'autorité sur le plan cantonal. Lorsque M. le commissaire du gouvernement, vous avez traité notamment la question des conciliations qui devront avoir lieu, il vous appartiendra à vous, respectivement après au Grand Conseil, de voir si on développe de la conciliation en première instance pour, par exemple, l'entier du territoire cantonal, ce qui ferait en sorte que chacun puisse s'exprimer en conciliation dans sa langue. Idem pour le tribunal des baux, idem pour un tribunal pénal cantonal, tribunal pénal économique, tribunal pénal pour quelque chose qui n'est pas économique... Suivant ce que vous êtes, vous ne pouvez pas. Il y a là des disparités qu'il vaut peut-être la peine d'examiner en se disant que l'on veut maintenant une solution cantonale, que l'on veut peut-être favoriser aussi ce bilinguisme, favoriser

le fait que chaque citoyen fribourgeois s'exprime dans sa langue. Et peut-être qu'au-delà de la motion et de ce qui nous est demandé, parce que cela a été régi dans un cas concret, examiner ce qu'il en est et faire des propositions – notamment la Commission de justice – sur tous les autres éléments qui peuvent être améliorés dans le but simplement toujours de favoriser le bilinguisme des Fribourgeoises et Fribourgeois de langue alémanique et francophone, et le bon fonctionnement de la justice.

Cela a un coût, cela peut un peu compliquer, mais soit on se dit qu'on est un canton bilingue et on y met les moyens, soit on ne l'est pas et dans ce cas on dit qu'on ne met pas d'argent à ce sujet-là.

Nous vous remercions d'avoir donné suite à cette motion et nous espérons pour la suite que vous allez encore nous faire d'autres propositions pour améliorer les choses dans bien d'autres domaines.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le Conseil d'Etat est conscient de la nécessité de promouvoir le bilinguisme, raison pour laquelle il vous propose également la prise en considération de cette motion. On l'a indiqué dans la réponse, les autorités consultées ont globalement accueilli favorablement les propositions d'adaptations législatives. D'ailleurs, sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil d'Etat est allé plus loin puisqu'il a d'ores et déjà autorisé une mise en consultation d'un avant-projet de loi de révision de la loi sur la justice et du code de procédure et de juridiction administrative sur différents thèmes, mais en particulier sur l'objet de cette présente motion. L'avant-projet qui est mis en consultation va même plus loin que ce que demande la motion puisque l'extension proposée ne se limite pas au seul dépôt des écritures comme le demande la motion, mais aussi la possibilité qui serait laissée aux parties de s'adresser finalement oralement à l'autorité judiciaire lors des débats dans la langue officielle de leur choix. Un délai courait jusqu'au 30 septembre pour cette consultation pour nous faire des remarques.

Alors on l'a aussi dit dans la réponse, ceci aura naturellement des conséquences en terme de coût, le cas échéant de traduction. Cela aura surtout une conséquence sur la nécessité d'engager, à l'avenir, des magistrats qui peuvent répondre à ces attentes de bilinguisme, et là il y a une responsabilité naturellement dans la sélection des candidates et candidats qui sera faite par le Conseil de la magistrature, par la Commission de justice, mais au final aussi par le Grand Conseil. Au-delà de l'aspect politique, l'aspect du bilinguisme sera peut-être un élément extrêmement important dans le choix des prochains magistrats ou des prochaines magistrates.

Mit diesen Argumenten bittet Sie der Staatsrat, diese Motion zu unterstützen.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP),

Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 90.*

*S'est abstenu:*

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

## **Motion 2019-GC-168**

### **Modification des articles 7 al. 1 et 37 al. 2 de la loi sur la justice**

---

Auteur-s:	<b>Commission de justice</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Dépôt:	<b>17.10.2019</b> (BGC octobre 2019, p. 2993)
Développement:	<b>17.10.2019</b> (BGC octobre 2019, p. 2993)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>31.03.2020</b> (BGC mai 2020, p. 785)

---

#### **Prise en considération**

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je m'exprime au nom de la Commission de justice qui, après échange avec le Conseil de la magistrature, a déposé cette motion afin de résoudre deux problèmes trop souvent constatés ces derniers temps. À savoir: tout d'abord la difficulté de repourvoir des postes non professionnels, des assesseurs des autorités judiciaires où la juridiction s'étend à l'ensemble du territoire, par des personnes qui habitent le canton, lorsque des qualités spécifiques sont demandées; c'est l'article 7 al. 1. La deuxième difficulté, c'est pour les juges cantonaux, où le nombre de postes à mi-temps est limité à deux équivalents plein-temps au maximum. Une telle limitation n'est plus en adéquation avec l'évolution de la société et l'organisation du temps de travail pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Le Conseil d'Etat rejoint la Commission de justice quant au besoin de trouver des solutions à ces deux situations.

Malheureusement pour le premier cas, un changement légal doit être précédé par une modification constitutionnelle. Notre Constitution prévoit que pour être membre d'une autorité judiciaire, les personnes doivent être domiciliées dans le canton depuis cinq ans. En l'état, la Commission de justice n'entend pas lancer un tel processus de modification de Constitution, car c'est une procédure complexe dont l'issue n'est pas certaine. Pour les prochaines élections, la Commission de justice se verra contrainte de préavis négativement les candidats qui ne seraient pas domiciliés dans le canton, sauf si le candidat est le seul à avoir fait acte de candidature et que le poste demande des compétences particulières. Cet assouplissement n'est consenti que pour assurer le bon fonctionnement de la justice. Dans ces circonstances, on doit reconnaître que ce premier point de la motion doit être rejeté. Par conséquent, la Commission de la justice accepte le fractionnement de cette motion.

Sur le deuxième point, le Conseil d'Etat accepte la motion, estimant que cette limitation de poste à mi-temps ne se justifie plus vu l'évolution de la société. Toutefois, le nombre de juges ne pourra pas dépasser le nombre de 16. Aujourd'hui le Tribunal cantonal compte 14 membres. Avec l'acceptation de cette motion, ils pourraient être deux de plus. La Commission de justice remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté ce second point de la motion et elle vous remercie d'accepter ce fractionnement et la motion sur le deuxième point. Je vous remercie.

**Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC). J'exprime tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis président de la Commission de justice mais n'étais pas encore membre de celle-ci au moment où la motion a été déposée. Je m'exprime ici au nom du groupe démocrate-chrétien.

A l'instar de la Commission de justice et du Tribunal cantonal, le groupe démocrate-chrétien est favorable à la modification législative qui vise à accorder une flexibilité au taux de travail de nos juges cantonaux. Il est en effet aujourd'hui carrément ringard d'autoriser un temps partiel mais de le limiter à 50% ou rien. Notre canton doit en effet s'inscrire dans une politique du personnel progressiste, adaptée aux besoins des familles et qui promeut l'égalité homme-femme. Le groupe démocrate-chrétien est aussi d'avis que le temps de travail, s'il peut être supérieur au taux de 50% ne doit toutefois pas être inférieur à celui-ci. Il en va en effet de l'efficacité de nos juges et de leur rapidité à pouvoir rendre un jugement, le tout dans l'intérêt bien compris d'une saine administration de la justice et de l'intérêt des justiciables. Nous soutenons ainsi la motion qui vise à permettre l'occupation de deux EPT par trois juges, occupés respectivement à 80, 70 et 50%.

S'agissant de la suppression de l'obligation de domicile de nos juges non professionnels, le groupe démocrate-chrétien a conscience des problèmes qui peuvent se poser en pratique lorsque le candidat parfait, qui peut aussi d'ailleurs être le seul candidat, est domicilié hors canton. En cela nous comprenons la volonté de modifier la loi sur la justice. A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, nous avons toutefois pris bonne note que la suppression envisagée par la motion ne nécessitait pas seulement une modification de la loi sur la justice mais également la Constitution fribourgeoise. Se pose ainsi la question de savoir s'il faut lancer le processus d'une modification de la Constitution, laquelle passe par une votation populaire. Après réflexion, le groupe démocrate-chrétien n'y est pas favorable en l'état. En effet, les cas problématiques sont finalement rares et il n'a jusqu'à ce jour pas été démontré qu'ils sont sans solution. Lancer une modification de la Constitution fribourgeoise pour cette seule modification nous paraît ainsi disproportionné. Au demeurant, il n'est pas certain que le peuple accepterait une modification visant à élire des magistrats vivant hors de nos frontières cantonales.

Tout bien considéré, le groupe démocrate-chrétien suit donc l'avis du Conseil d'Etat et de la Commission de justice. Il va donc accepter le fractionnement en rejetant la modification de l'article 7 al. 1 de la loi sur la justice et en acceptant celle de l'article 37 al. 2 de ladite loi.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Ich bin immer noch Mitglied der Justizkommission.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt die Aufteilung der Motion. Der erste Artikel betrifft den Verzicht auf die Wohnsitzpflicht für nebenberufliche Richterinnen und Richter. Diese Änderung braucht eine Anpassung der Verfassung, wie bereits gesagt. Dies ist viel zu aufwändig. Daher verstehen wir, dass der Staatsrat diesen Teil dieser Motion ablehnt.

Hingegen begrüßen wir die Flexibilisierung des Beschäftigungsgrades von Kantonsrichterinnen und Kantonsrichtern. Dies entspricht einer progressiven Familienpolitik.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Als Mitglied der Justizkommission zum Zeitpunkt der Einreichung der vorliegenden Motion im Oktober des letzten Jahres gehöre ich zur Gruppe der Motionäre, nehme aber ebenfalls im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei Stellung.

Den Ausführungen der Vizepräsidentin der Justizkommission sowie meinen Vorrednern kann ich zustimmen. Sowohl dem Justizrat als auch der Justizkommission war bei der Einreichung der Motion - nachlässigerweise - nicht bewusst, dass zur Änderung der Wohnsitzpflicht für nebenberufliche Richter und Beisitzer gar eine Verfassungsänderung nötig ist.

Eine solch aufwändige Prozedur sehen wir im Moment als nicht angemessen an, wenn auch die Problematik der Wohnsitzpflicht bleibt, insbesondere, wenn spezielle Kenntnisse gefordert werden und sich trotz mehrmaliger Ausschreibung niemand mit Wohnsitz im Kanton meldet.

Wir werden somit dem Vorschlag des Staatsrates, die Motion aufzuteilen, zustimmen und die in unserer Kompetenz liegende Änderung des Artikels 37 Abs. 2 des Justizgesetzes, welche eine Anpassung der Möglichkeit, als Kantonsrichter in einem Teilzeitpensum angestellt zu sein, vorsehen.

Die Aufhebung der bisher auf zwei Teilzeitpensen beschränkten Möglichkeiten für die Richter ist nichts als zeitgemäss und ermöglicht eine bessere Anpassung an die heutigen Umstände. Es gilt zu erwähnen, dass die Höchstanzahl der anstellbaren Kantonsrichter weiterhin beschränkt bleibt und kein Pensum unter 50 Prozent möglich sein wird. Die Kontinuität der Arbeit scheint damit gesichert zu sein.

Ich bitte Sie somit ebenfalls, die Aufteilung sowie die Annahme der Änderung des Artikels 37 Abs. 2 des Justizgesetzes zu unterstützen.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis assesseur à la Justice de paix de la Veveyse et jeune membre de la Commission de justice; je n'y étais pas encore lorsque la motion a été déposée. Pour mes liens d'intérêts, je ne les citerai pas lors du traitement de la prochaine motion, vu que j'aurai toujours les mêmes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à cette motion et y adhère totalement. Nous allons soutenir la modification de l'article 37 al. 2 allant dans le sens de la flexibilisation du taux d'activité des juges. Cette mesure va dans le sens de l'évolution de la société. Concernant l'article 7 al. 1 sur la domiciliation des juges non professionnels, nous comprenons qu'une modification de la Constitution est quelque chose de lourd et nous allons dans le sens du Conseil d'Etat. Vous l'aurez compris, notre groupe accepte le fractionnement, votera la flexibilisation du temps de travail et ne soutiendra pas la renonciation à l'obligation de domicile des juges non professionnels.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Effectivement, le Conseil d'Etat vous a proposé le fractionnement de cette motion. Cela semble être admis, en particulier par les représentants de la Commission de justice. S'agissant de l'obligation de domicile, de nombreuses instances ont été concernées, beaucoup estimaient que c'était extrêmement utile effectivement d'aller dans ce sens, jusqu'à ce qu'un juriste plus perspicace que les autres constate qu'il y avait un problème au niveau constitutionnel puisque la modification de l'article 7 al. 1 de la loi sur la justice entrainait en conflit avec le droit

constitutionnel cantonal, raison pour laquelle nous nous voyons contraints de proposer le refus de cette modification. Je pense qu'effectivement, à ce stade, et uniquement pour cette problématique, il serait disproportionné d'engager un processus de révision de la Constitution. S'agissant de la flexibilisation du taux d'activité des juges cantonaux, comme cela a été relevé et aussi soutenu par les instances concernées, nous pouvons entrer en matière et nous avons d'ores et déjà prévu d'adapter l'article 37 al. 2 de la loi sur la justice dans l'avant-projet de révision de la loi sur la justice qui a fait l'objet de la consultation. Pour ces motifs, je vous invite donc à accepter ce fractionnement de cette motion.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 93.*

> Au vote, le point relatif à la modification de l'art. 7 al. 1 LJ est rejeté par 90 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*A voté oui:*

Bischof Simon (GL,PS/SP). *Total: 1.*

*Ont voté non:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG).

MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 90.*

*Se sont abstenus:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Au vote, le point relatif à la modification de l'art. 37 al. 2 LJ est accepté par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 94.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion 2019-GC-216****Election des juges laïcs, des juges cantonaux suppléants et des membres de diverses commissions de recours du canton de Fribourg**

---

Auteur-s: **Schläfli Ruedi** (*UDC/SVP, SC*)  
Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**  
Dépôt: **19.12.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3552*)  
Développement: **19.12.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3552*)  
Réponse du Conseil d'Etat: **31.03.2020** (*BGC mai 2020, p. 788*)

---

**Retrait**

**Schläfli Ruedi** (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet. J'ai déposé cette motion suite à la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite "Election à vie et membre du pouvoir judiciaire du Ministère public". Dans cette réponse, le Conseil d'Etat dit, je cite: "La question peut toutefois se poser quant à l'élection des juges laïcs, y compris les juges cantonaux suppléants et des membres de diverses commissions de recours. Pour ces postes, la réintroduction d'une période administrative de cinq ans et une limitation du nombre possible de réélections – par exemple trois périodes consécutives – permettraient d'assurer un tournus et donc une meilleure représentation du citoyen dans l'administration de la justice".

Ne doit-on pas considérer l'élection des magistrats pour une période indéterminée comme dépassée? Ces élections pour une durée indéterminée sont aujourd'hui un privilège, à mon sens indu par rapport aux autres élus, mais également envers les employés de l'Etat qui ne bénéficient aucunement d'une situation acquise en relation avec leur charge, respectivement leur emploi. Avec l'instauration d'une période électorale, il serait aussi plus facile de remplacer des juges et membres des diverses commissions de recours du canton de Fribourg. Cela les inciterait encore plus à fournir un travail de qualité et en quantité suffisante. Le but de cette motion n'est pas de déboulonner la justice, mais simplement d'avoir la possibilité de ne pas réélire des juges qui ne donnent pas satisfaction. Un tel processus ne menace pas l'indépendance de la justice. Il est temps que dans un Etat de droit moderne, on cesse de défendre une division digne d'un ancien régime. Le canton de Fribourg est actuellement encore un des seuls cantons où les magistrats sont élus pour une période indéterminée. Il n'y a pas plus de politisation dans les autres cantons où les juges sont soumis à une réélection.

De ce fait aussi, par rapport à la réponse du Conseil d'Etat, je vais retirer cette motion mais reviendrai avec une nouvelle mouture qui intégrera l'ensemble de la magistrature, pour que le canton de Fribourg se dote d'une loi qui abolit des privilèges non dus.

> Cet objet est retiré par son auteur.

---

**Rapport 2020-DSJ-147****Médiation en procédure civile et en droit de la famille (Rapport sur postulat 2020-GC-15)**

---

Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**  
Rapport/message: **24.06.2020** (*BGC octobre 2020, p. 3641*)

---

**Discussion**

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Vous nous prenez un peu à froid alors je me lance le premier. On n'avait pas prévu de traiter cet objet tout de suite mais c'est très bien qu'il soit traité.

Mon lien d'intérêt: je suis avocat et j'exerce au barreau de Fribourg et j'ai donc souvent affaire avec la procédure civile.

En préambule, je dois dire que je partage l'analyse du Conseil d'Etat lorsqu'il dit: " La médiation n'est pas la solution à tous les problèmes et certainement pas aux situations les plus conflictuelles". Cela est totalement vrai. Il n'en demeure pas moins que la situation actuelle pourrait être améliorée et qu'une intervention précoce de la justice sous une forme moins stricte, moins procédurale, permettrait d'éviter que des situations déjà un peu tendue s'embrasent totalement et se termine en conflit de la terre brûlée. Les personnes qui souffrent le plus, on le sait, ce sont les enfants, lorsqu'on parle par exemple de divorce.

A ce sujet, la conclusion du postulat où le Conseil d'Etat indique ne pas vouloir creuser davantage cette question est un peu regrettable. C'est d'ailleurs un peu la pratique du Conseil d'Etat lorsqu'il répond à ces postulats et qu'il donne une mal nommée suite directe évitant ainsi un débat sur la prise en considération du postulat et sur certaines lignes qu'auraient pu donner les députés quant au rapport à établir. Ces suites directes donnent souvent des rapports très lacunaires, à tel point que personnellement j'envisage de ne plus déposer de postulat puisque cela ne sert à plus rien. J'aurais souhaité un rapport plus détaillé, avec des pistes de réflexion, des pistes d'amélioration. Ce rapport très succinct ne dresse qu'un état laconique de la situation et c'est un petit peu regrettable.

Encore une fois, des pistes d'amélioration existent. Je le constate chaque jour dans mon métier d'avocat. On voit les magistrats qui se donnent pour tenter des conciliations, qui font un grand travail dans ce sens-là. Ils évitent des procédures longues et coûteuses et souvent le résultat pour le justiciable est bien meilleur et le sentiment de justice qu'ils reçoivent est également meilleur. Il y a beaucoup à faire. On peut faire mieux. Certains magistrats le font. La majorité ne le fait pas. Je crois qu'il y a une piste à creuser là et j'encourage vivement le Conseil d'Etat à creuser cette piste dans le cadre de la réforme du Pouvoir judiciaire actuellement en cours.

Avec ces quelques mots, le groupe de l'Union démocratique du centre et moi-même en qualité de postulant prenons acte de ce rapport.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin beim Friedensgericht Sense.

In dieser Funktion erlebe ich leider öfters, dass Konflikte von Eltern so gravierend sind, dass diese nicht einmal bereit sind, im selben Raum gemeinsam angehört zu werden. Wie wollen Eltern mit so einschneidenden Konflikten das gemeinsame Sorgerecht für ihre Kinder wahrnehmen?

Aktuell werden etwa zwei Drittel der Kindeswohlgefährdungen auf Elternkonflikte zurückgeführt. Unüberwindbare Differenzen und eine gleichzeitige gemeinsame elterliche Sorge widersprechen dem Kindeswohl in aller Form. Und weil diese gemeinsame elterliche Sorge nur höchst selten aufgehoben wird, ist eine Mediation eine wichtige zusätzliche Massnahme zum Schutz des Kindes. Eine solche muss aber rechtzeitig erfolgen und nicht erst, wenn es zu spät ist und eine einvernehmliche Lösung bereits aussichtslos ist.

Die Arbeit der Paar- und Familienberatung in den Familienmediationen ist aus diesen Gründen äusserst bedeutsam und unverzichtbar, speziell im Interesse der kleinen Kinder. Diese sind noch nicht in der Lage, zum Beispiel selber die Telefonnummer 147 von Pro Juventute anzurufen oder sich bei der neu geplanten nationalen Ombudsstelle für Kinderrechte zu melden.

Gerade kleine Kinder benötigen deshalb frühzeitig besonderen Schutz und Begleitung. Sind die Eltern jedoch trotz Begleitung der Paar- und Familienberatung nicht zu einer Mediation bereit und landen in der Folge beim Friedensgericht, so soll das Friedensgericht den nötigen Druck zu einer Mediation auch ausüben. Wird dann gleichzeitig eine Beistandschaft angeordnet, gewinnt man doppelt, denn eine laufende Mediation der Eltern wird sich auch in Zusammenarbeit mit dem Beistand positiv auswirken.

Was die Finanzierung des Familienmediationsdienstes anbelangt, so scheint mir der heutige Selbstfinanzierungsgrad von 50 Prozent doch recht hoch zu sein. Sofern ich richtig informiert bin, kostet eine Beratungsstunde 130 Franken, insofern eine solche von einem Richter angeordnet wurde und die erforderlichen Mittel vorhanden sind.

Sollte dies tatsächlich der Fall sein, so wäre eine Mediation für einen grossen Teil der betroffenen Eltern erschwert zugänglich. Denn tief zerstrittene Eltern werden sich zweimal überlegen, diesen doch recht hohen Betrag auszugeben, insofern sie überhaupt dazu in der Lage sind und der Wille dazu da ist. Die geplante Überprüfung der Subventionäre in diesem Jahr begrüsse ich deshalb sehr.

Im Bericht steht auch, dass sich in der jährlichen Statistik der Kommission für Mediation und Zivil- und Jugendstrafsachen die Zahl der Mediationen aufgrund von Artikel 297 sowie deren Erfolgsrate nicht ableiten lässt. Ich verstehe jedoch nicht, warum dies nicht möglich sein soll.

Mich interessiert auch, weshalb die Zahlen der Paar- und Familienberatung nicht in die Statistiken einfliessen. Im Sinne der Evidenzbasierung der Mediationspraxis wäre es wünschenswert, den Nutzen der Mediation bei Elternkonflikten im Kinderschutz empirisch zu untersuchen. Deshalb meine Frage: Ist hier in Zukunft eine Änderung geplant?

Dass sich der Staatsrat zum heutigen Zeitpunkt gegen eine ausführliche Studie ausspricht, nehme ich zur Kenntnis, gehe aber davon aus, dass die Ergebnisse der Analyse dem Grossen Rat innert nützlicher Zeit zugänglich gemacht werden. Deshalb hier meine abschliessende Frage: Ist diese Annahme so richtig und wenn ja, wie gedenkt der Staatsrat über den Entscheid für oder gegen eine Studie zu informieren?

In diesem Sinne danke ich dem Staatsrat, natürlich auch im Namen meines Co-Autors Nicolas Kolly, für den vorliegenden Bericht, der einige Fragen geklärt hat und warte dementsprechend aufmerksam auf die Ergebnisse der Analyse.

**Morel Bertrand** (*PDC/CVP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'exerce la profession d'avocat et participe donc parfois à des processus de médiation.

Le groupe démocrate-chrétien, au nom duquel je m'exprime, remercie le Conseil d'Etat pour son rapport. Au terme de l'examen dudit rapport, nous en partageons pleinement les conclusions. En effet, quand bien même certaines données sont encore difficiles à établir, faute notamment de statistiques dans la mesure où la question de la médiation fait partie de l'analyse du pouvoir judiciaire actuellement en cours, il ne nous apparaît pas opportun de mettre en œuvre maintenant une étude plus approfondie. Une telle étude menée en parallèle de celles existantes ne feraient qu'engendrer des investissements inutiles, tant en terme de personnel qu'en terme de coût. En cela, je ne peux donc pas partager la position exprimée notamment par M. le Député Kolly.

Il n'en demeure pas moins que les questions posées et les réponses données nous rappellent que le processus de médiation comme méthode de résolution de conflits familiaux ne doit pas être négligé, surtout en présence d'enfants. Selon le rapport, le recours à des prestations de médiation familiale s'est bien développé depuis 2011 et est même en augmentation constante, ce qui paraît réjouissant.

A la question de savoir s'il faut obliger de manière générale les parties à entamer un processus de médiation, le rapport répond à juste titre que cette obligation est déjà prévue dans le code civil dans les procédures de protection des enfants. Pour les autres cas, il n'existe pas d'obligation légale. Nous pensons de notre côté que la médiation est un processus qui doit être favorisé et non pas imposé. En effet, comme son nom l'indique, une médiation dépend fortement de la volonté des parents à vouloir avancer et développer une solution aux conflits qui les imposent. Or, c'est bien souvent au moment d'une rupture familiale que les tensions sont exacerbées, et imposer à ce moment-là une médiation alors que les partis n'en ont aucune envie ne ferait qu'engorger les prestataires de procédures vouées à l'échec. Imposer la médiation s'avérerait donc contre-productif puisque les prestataires seraient surchargés et ne pourraient plus accorder suffisamment de temps aux médiations qui ont une réelle chance d'aboutir. Il faut mettre en place des mesures et structures équipées de compétences et outils qui inciteront les partis à se diriger spontanément vers une médiation.

C'est dans ce sens que les réflexions actuelles doivent être menées dans le cadre de l'analyse du pouvoir judiciaire en cours.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport du Conseil d'Etat, aux conclusions duquel il adhère.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Ohne eine spezielle Interessenbindung zum vorliegenden Thema zu haben, sehr wohl hingegen ein wohl menschliches Interesse an streitbeilegenden Methoden, zu welchen die Mediation offensichtlich gehört, melde ich mich hier kurz zu Wort.

Ich möchte den beiden Postulanten im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei für die Aufnahme des Themas danken.

Vom Bericht, der uns präsentiert wurde - einem Bericht, der vor allem auf einen unfertigen und zukünftigen Analysebericht verweist -, sind wir etwas enttäuscht, da er nicht sehr aussagekräftig ist. Uns bleibt somit die Kenntnisnahme der zusammengetragenen Fortschritte der letzten 30 Jahre sowie der Schwierigkeiten bei der Erfassung einer aussagekräftigen Statistik, trotz vorhandener Zahlen.

Was uns konkret interessieren würde, Herr Regierungsvertreter, wäre zu wissen, wann wir mit einem fertigen Analysebericht der Gerichtsbehörden beziehungsweise der dafür eingesetzten Kommission rechnen können, ob diese Analyse auch der Justizkommission als zuständige Kommission zugestellt wird und inwiefern wir Grossräte davon Kenntnis nehmen werden. Und nicht zuletzt aufgrund welcher Kriterien der Staatsrat oder die sonst zuständige Person den Entscheid treffen wird, ob eine zusätzliche Studie zu dieser Thematik als notwendig erachtet wird.

Vielen Dank für eine kurze Rückmeldung bezüglich dieser offenen Fragen und vielen Dank für den Bericht.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les différents intervenants.

Comme vous l'avez constaté, le Conseil d'Etat s'est estimé en droit de donner une suite directe à ce postulat au sens de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil dans la mesure où nous étions saisis avant tout de questions concrètes auxquelles nous pouvions d'ores et déjà répondre dans le rapport. Nous estimions qu'il n'était pas indispensable, à ce stade du moins, de faire une étude approfondie, tel que souhaitée par les auteurs du postulat. Nous pouvions répondre à l'essentiel des questions.

Tout d'abord, s'agissant des statistiques, effectivement jusqu'à ce jour nous ne disposions pas des chiffres de l'Office familial qui est un acteur important dans le domaine de la famille. Ces chiffres, nous les avons maintenant obtenus et nous pourrions les intégrer dans les statistiques qui sont tenues par la Commission de la médiation que j'ai le plaisir de présider comme

Directeur de la sécurité et de la justice. On aura donc à l'avenir des chiffres plus complets, notamment en relation avec l'article 297 al. 2 du CPC, ainsi que l'article 314 al. 2 du code civil.

Pour le reste, le Conseil d'Etat rappelle que nous sommes actuellement en phase d'analyse du Pouvoir judiciaire. Il y a un très gros travail qui est fait par les mandataires, par le comité de pilotage et par le comité de projet. Ce travail se fait en deux temps, avec une première phase d'analyse et une deuxième. L'objectif est de pouvoir, durant le premier semestre 2021, transmettre les conclusions de ce comité de pilotage au Conseil d'Etat avec des pistes d'amélioration en terme d'efficience en particulier. A cette occasion, on pourra notamment aussi aborder la problématique de la médiation, voir s'il y a lieu de faire des propositions ou des adaptations. Comme l'ont relevé plusieurs intervenants, la médiation dépend avant tout de la volonté des parties de s'impliquer dans un processus. Une médiation imposée n'a, la plupart du temps, guère de chances de succès. C'est ensuite aussi une responsabilité des magistrats concernés d'inviter ou d'inciter les parties à entrer en processus de médiation lorsqu'une telle démarche peut s'avérer utile.

Voilà pour l'essentiel. Je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

### **Election judiciaire 2020-GC-150** **Assesseur-e à la Commission de recours de l'Université**

---

Rapport/message:	<b>21.09.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3649)
Préavis de la commission:	<b>30.09.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3677)

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 89; blancs: 9; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue *M<sup>me</sup> Petra Vondrasek*, par 80 voix.

---

### **Election judiciaire 2020-GC-151** **Assesseur-e (représentant les propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine**

---

Rapport/message:	<b>21.09.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3649)
Préavis de la commission:	<b>30.09.2020</b> (BGC octobre 2020, p. 3677)

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 93; blancs: 1; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Samuel Hirt*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> Nicole Piller (4) et Isabelle Python (4).

---

**Election judiciaire 2020-GC-152**  
**Président/e du Tribunal des prud'hommes du Lac (10%)**

---

Rapport/message: **21.09.2020** (*BGC octobre 2020, p. 3649*)

Préavis de la commission: **30.09.2020** (*BGC octobre 2020, p. 3677*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 90; blancs: 5; nuls: 1; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue *M<sup>me</sup> Anna Schwaller*, par 84 voix.

—

> La séance est levée à 12 h 08.

*La Présidente:*

**Kirthana WICKRAMASINGAM**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*